

Commune de Mantes-la-Ville



Conseil Général des Yvelines



Yvelines
Conseil général

Communauté d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines



CONTRAT SOCIAL DE TERRITOIRE

COMMUNE DE MANTES-LA-VILLE

2013-2015

Validation du diagnostic partagé

Proposition d'orientations

VERS UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL DE TERRITOIRE

PREMIERE PARTIE :

<u>Vers un nouveau Contrat Social de Territoire</u>	<u>3</u>
<u>Mantes la ville : une commune en pleine mutation</u>	<u>5</u>
<u>I/ Un territoire urbain au sein de la communauté d'agglomération.....</u>	<u>5</u>
A/ Une situation géographique et stratégique intéressante.....	5
B/ Une physionomie porteuse d'hétérogénéité	6
<u>II/ Des données sur la population qui évoluent</u>	<u>8</u>
A/ Les Caractéristiques démographiques de la population	8
B/ Les Caractéristiques de l'emploi.....	12
C / Une précarisation des ménages.....	20
D/ Les caractéristiques du logement : un habitat hétérogène.....	24

DEUXIÈME PARTIE:

<u>I/ Les ressources de la commune.....</u>	<u>29</u>
<u>II/ Les principaux dispositifs contractuels de la ville</u>	<u>34</u>
A/ Le contrat enfance et jeunesse.....	34
B/ Les projets sociaux des centres de vie sociale	34
C/ Le contrat local de santé.....	34
D/ Le Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) :.....	34
E/ Le Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) :	34
F/ La Zone de sécurité prioritaire (ZSP) :.....	35
G/ Le plan de réussite éducative	37
I/ La convention RSA.....	38
J/ Le Contrat Social de Territoire.....	39
K/ Le Contrat de développement de l'offre résidentielle (CDOR).....	39
<u>Etat des lieux et données thématiques à partir des actions engagées</u>	<u>40</u>
<u>Parentalité</u>	<u>40</u>
<u>Prévention des 10-15 ans.....</u>	<u>42</u>
<u>Insertion</u>	<u>45</u>
<u>Personnes âgées</u>	<u>47</u>
<u>Observation sociale</u>	<u>49</u>

TROISIEME PARTIE :

<u>Synthèse du diagnostic social partagé.....</u>	<u>50</u>
<u>Propositions d'axes prioritaires et d'orientations</u>	<u>51</u>
En direction des habitants.....	51
En direction des quartiers.....	52

PREMIERE PARTIE

Vers un nouveau Contrat Social de Territoire

Un diagnostic à plusieurs voix

Ce diagnostic social a été élaboré à partir de l'actualisation du précédent diagnostic réalisé en 2009 sur la commune de Mantes-la-Ville. Celui-ci a été élaboré dans le but de faciliter l'expression des différents points de vue et notamment celui des institutions, des professionnels, des associations et des habitants par le biais de rencontres thématiques et par le recensement de données statistiques.

Tous les partenaires qui ont participé activement à l'élaboration, la mise en place et le suivi du précédent contrat ont été auditionnés au sein de groupes de travail. L'objectif est de permettre la déclinaison de toute une gamme d'éléments constitutifs d'une réalité sociale sur des problématiques particulières liées à l'insertion-emploi, l'enfance-jeunesse-parentalité et les personnes âgées.

Les données « bougent », les problématiques persistent...

Plusieurs constats significatifs peuvent être formulés :

- une augmentation constante des habitants essentiellement due au solde migratoire et à l'arrivée de nouvelle population (plan de rénovation urbaine, nouveaux programmes immobiliers...)
- une précarisation de la population (augmentation du taux de chômage, familles monoparentales, endettement des ménages, du nombre d'expulsions, de l'augmentation des bénéficiaires de minimas sociaux, baisse des revenus des ménages...),
- un ralentissement des indicateurs de « crise » au niveau des Zones Urbaines Sensibles mais une augmentation croissante de personnes en difficulté au niveau de la commune,
- Un territoire « jeune » qui mute.

Le diagnostic partagé doit être considéré comme un moyen de pérenniser une dynamique d'acteurs susceptibles d'engendrer un nouveau projet en vue de la signature d'un nouveau contrat social de territoire pour la période de 2013-2015.

Sur la base du bilan des actions programmées du contrat 2010-2012 et validées en Comité de pilotage le 25 octobre 2012, il s'agira de définir précisément les objectifs en termes de population ciblée, de territoire et de préciser dans le nouveau contrat les contours et les modalités de l'intervention de chacun des cosignataires. La question de la place des habitants (lien intergénérationnel et mobilité inter quartier) doit être à nouveau interrogée en s'appuyant sur des outils opérationnels tel que les comités de quartier et le Conseil consultatif des seniors.

La réactualisation de ce diagnostic s'est enrichie de la publication des résultats de recensement INSEE en 2009 (données nationales les plus récentes) mettant en lumière une comparaison des données avec celles de 2006. Il a également été élaboré sur la base de diagnostics et de rapports préexistants dont la liste suit :

- Diagnostic partagé du contrat d'objectifs et de moyens 2010-2012
- Données de l'INSEE
- Données de l'AUDAS
- Bilans des fiches actions du CST 2010-2012
- Données de la CAF
- Données du Secteur d'Action Sociale et du Territoire d'Action Sociale
- Données des services de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines (Politique de la ville, logement)
- Projets sociaux des Centres de vie sociale
- Bilans des groupes de travail réunis dans le cadre du CST
- Diagnostic partagé préalable à la mise en place d'un service de prévention à Mantes la ville
- Rapports d'activité de l'IFEP
- Note de service sur « les éléments de contexte sur la jeunesse sur la commune de Mantes-la-ville », service jeunesse de la mairie
- Bilans RSA, 2010-2012
- Bilans du dispositif de réussite éducative 2011 et 2012
- Bilans issus des grands dispositifs présents sur la commune
- Comité éducation Santé Citoyenneté Collège « les Plaisances »
- Contrat local de santé
- Données des services de la Ville (scolaire, état civil, communication, jeunesse...)
- Diagnostic local de sécurité, 2009
- Bilan du Point accès aux droits

De ce diagnostic découle une quinzaine d'orientations à l'échelle de la ville ou par quartiers tenant compte également du bilan 2010-2012.

Mantes la ville : une commune en pleine mutation

I/ Un territoire urbain au sein de la communauté d'agglomération



Mantes-la-Ville vue du ciel – Google map

A/ Une situation géographique et stratégique intéressante

La commune de Mantas-la-Ville se situe dans la vallée de la Seine à proximité de Mantas-la-Jolie, à 60 km de Paris et à 80 km de Rouen. Commune essentiellement urbaine, elle compte aujourd'hui 19 418 habitants¹.

Mantas-la-Ville représente 17% de la population globale de la Communauté d'Agglomération de Mantas en Yvelines (CAMY) dont elle est membre. La CAMY regroupe actuellement 35 communes comptant au total 112 761 habitants.

Desservie par l'autoroute A 13, la commune est aussi reliée par le réseau ferroviaire à Rouen et à Paris Saint-Lazare via les gares de Mantas-la-Jolie et de Mantas-Station.

De par sa taille et son implantation stratégique, elle est au cœur du développement économique de l'agglomération et lui permet de porter des projets de grande envergure.

Outre des travaux d'aménagement des routes – notamment au niveau de l'échangeur Mantas Est – les projets de rénovation urbaine et de développement de la zone d'activité de Mantas-université devraient modifier notablement la physionomie de la commune.

¹ Données INSEE au 1^{er} janvier 2013.

Disposant de 7 749 logements en 2009², la commune devrait prochainement voir son offre de logements augmenter par la construction de plusieurs ensembles immobiliers est prévue d'ici à 2015. Cette augmentation concerne tant les logements du parc social que du parc privé. Ainsi, la commune devrait, en toute logique, continuer à voir augmenter sa population sur les prochaines années.

B/ Une physionomie porteuse d'hétérogénéité

La commune de Mantes-la-Ville est découpée en quatre grands secteurs. Les projets de rénovation urbaine et de développement urbain modifient progressivement la physionomie de la commune bien que les secteurs conservent des caractéristiques qui leur sont propres.

Le quartier du centre ville, compte environ 9 000 habitants. C'est le secteur le plus vaste et le plus hétérogène de la ville, allant des Boulevards Salengro, Jaurès jusqu'aux rues Neunkirchen et Brossolette en passant par la route de Houdan. Il bénéficie d'éléments de centralité tels que la place du marché, la mairie, la rue commerçante de la route de Houdan, l'église St Etienne, les gares de Mantes station et de Mantes-la-Jolie, mais se divise entre des secteurs dotés d'une mixité fonctionnelle habitat/activité et des sous-quartiers résidentiels, excentrés et isolés par rapport au reste de la commune comme ceux de Maupomet ou de Neunkirchen / Brossolette. A l'intérieur de cet ensemble, le choix a été fait de distinguer le secteur dit du Village constitué d'un groupe d'habitat social et celui de Maupomet, situé à l'est, qui représente le quartier le plus enclavé de la ville, dominé par des logements individuels, dont un lot important de logements sociaux.

Le quartier du Domaine de la Vallée comporte deux secteurs géographiques distincts et séparés par l'avenue Du Breuil pour environ 5 000 habitants.

Le secteur pavillonnaire quant à lui regroupe 900 pavillons accueillant des ménages à revenus moyens, représente environ 3 000 habitants. Celui-ci est caractérisé par l'implantation du GECI, structure accueillant des associations ainsi que des équipements scolaires (une école maternelle, une école primaire).

Le « bas du domaine³ » compte environ 2000 habitants dont 1131 habitants résidant en logements sociaux. C'est un quartier excentré qui présente la particularité de réunir à la fois de l'habitat social (412 logements) et de l'habitat pavillonnaire. C'est un secteur qui a fait l'objet d'importants travaux dans le cadre de la rénovation urbaine. Classé prioritaire au titre des dispositifs de la « politique de la ville » au regard de critères socio-économiques et urbains qui le distinguent du reste de la commune, il concentre un nombre important de ménages à faible revenus et rencontrant des difficultés sociales, économiques et familiales lourdes.

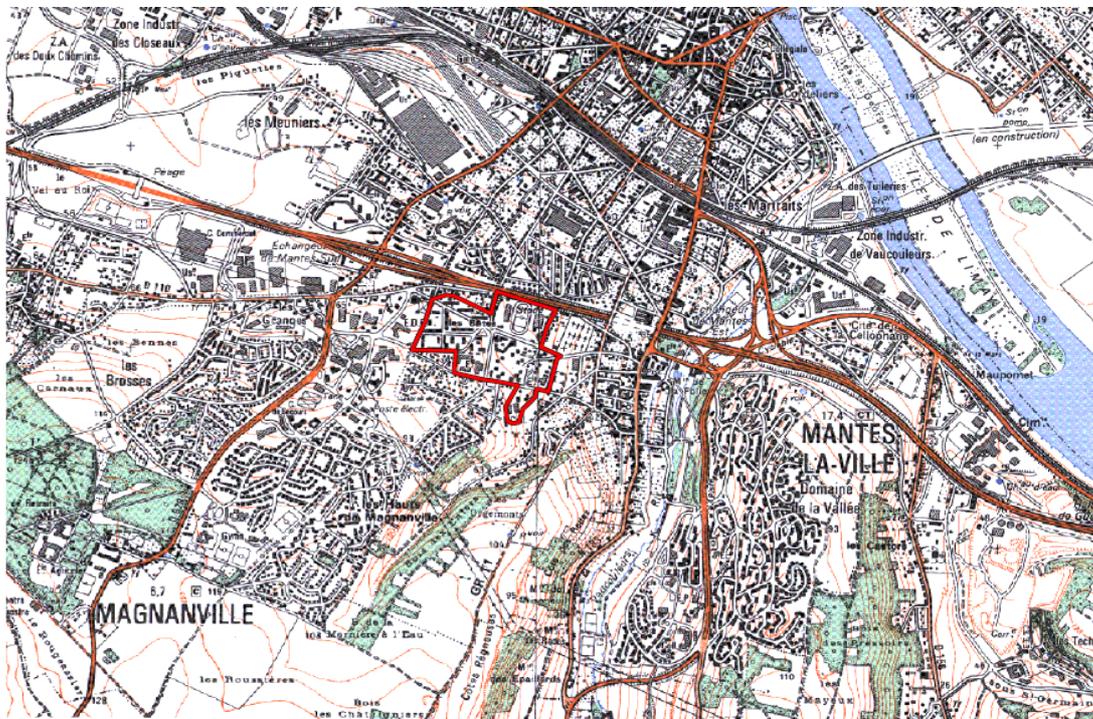
Situé sur le site paysager le plus riche de la commune, à savoir le parc de la Vallée, il bénéficie d'équipements publics importants tels que le collège « la Vaucouleurs », un lycée d'enseignement professionnel « Camille Claudel », deux gymnases, deux accueils de loisirs primaire, un espace lecture, un espace petite enfance « Françoise Dolto », ainsi qu'un centre de vie sociale « le Patio ». L'offre commerciale est montée en puissance depuis quelques années permettant le développement du quartier.

Le quartier des Merisiers-Plaisances, est un quartier prioritaire de la Politique de la Ville classé Zone de Sécurité Prioritaire depuis 2012. Constitué d'environ 3000 habitants, une partie du quartier a été classée en Zone Urbaine Sensible en 1997 et constitue la seconde Z.U.S. de l'agglomération après le Val Fourré à Mantes la Jolie. Il dispose de nombreux équipements de proximité : le collège « Les Plaisances », une école maternelle et une école primaire, un Centre de Vie Sociale « Augustin Serre », le stade municipal « Aimé Bergeal », le Secteur d'Action Sociale (Conseil général), les bureaux de la médiation et un centre commercial, la salle de spectacles Jacques Brel.

² Données INSEE 2009.

³ Terme utilisé par les habitants et les professionnels qui œuvrent sur ce quartier.

C'est le plus grand quartier d'habitat social de la commune (824 logements construits entre 1962 et 1967). Il est composé de deux sous-ensembles très distincts géographiquement (Les Merisiers sont séparés des Plaisances par la rue Louise Michel). La restructuration du centre commercial des Merisiers et son ouverture vers le reste quartier a permis de décloisonner les deux sous-ensembles malgré la résidentialisation du parc du Logement Français.



Il est intéressant de constater que depuis 10 ans, il y a une baisse de la population (-4,9%) des quartiers situés en zone urbaine sensible et que cette population vieillit.⁴

Le quartier des Brouets-Meuniers est le troisième quartier prioritaire de la commune. Enclavé entre l'autoroute A13 et le boulevard Roger Salengro et situé aux confins des limites communales, en frontière avec Mantes la Jolie, Buchelay et Magnanville, il se décompose en deux sous-quartiers : les Brouets (bailleur SOVAL) et les Meuniers (bailleur OPIEVOY). Il est à noter que l'offre de logements s'est agrandie au niveau de ce dernier avec la livraison de plusieurs appartements. Les acteurs locaux prennent d'ores et déjà en considération l'arrivée de cette nouvelle population.

Le quartier des Brouets, quant à lui, bénéficie de la présence d'un centre de vie sociale l'« Arche en Ciel », d'un groupe scolaire et d'une antenne du Relais Assistantes Maternelles. Secteur à dominante d'habitat social, le quartier des Brouets a bénéficié d'un projet important de restructuration urbaine dans le cadre du projet Mantes-en-Yvelines avec une volonté de renforcer la mixité sociale. Il a vu notamment la destruction de 3 tours avec la disparition de 220 logements sociaux. Le parc de logements est constitué de petits immeubles gérés par l'unique bailleur social du quartier (SOVAL) mais aussi de logements en accession à la propriété.

Par ailleurs, le projet du quartier de la ZAC Mantes Université prend toute son importance aujourd'hui puisque les travaux sont en cours d'achèvement. Ce projet a des incidences sur le repositionnement des Brouets en un site central à proximité du futur cœur de l'agglomération (construction d'un pôle université). Une sensible modification de la typologie de sa population est attendue avec la livraison depuis 2011 de nouveaux logements.

⁴ Données AUDAS seine aval, « évolutions territoriales en lien avec le CUCS », décembre 2012.

II/ Des données sur la population qui évoluent

A/ Les Caractéristiques démographiques de la population

Si la population a connu une baisse sur la période de 1999 et 2009, celle-ci a augmenté en 2013 (19 418 habitants). On compte 547 nouveaux mantevillois depuis 2009.

	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Population	14 632	16 708	17 360	19 081	19 258	18 871
Densité moyenne (hab/km ²)	2 414,5	2 757,1	2 864,7	3 148,7	3 177,9	3 114,0

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2009 exploitations principales.

L'évolution de la population sur le territoire entre 2009 et 2013 suit l'évolution de celle du département.

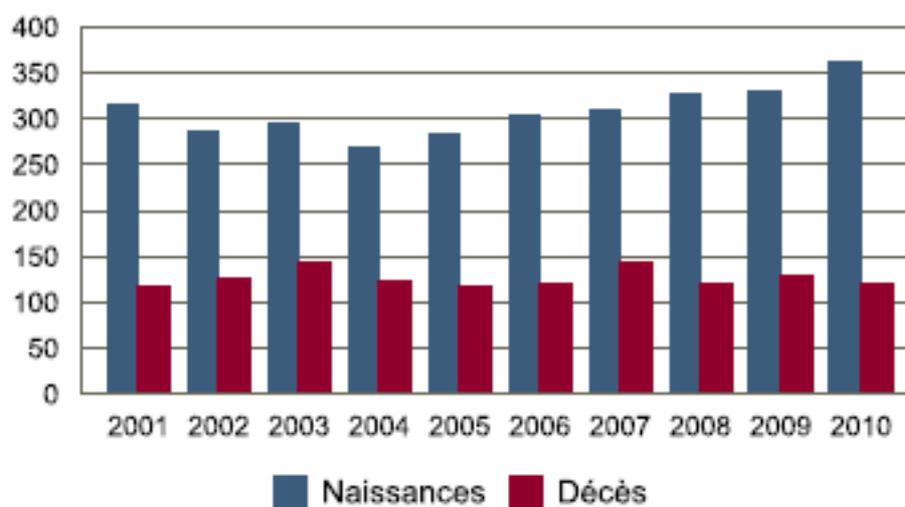
	2009	2013	%
MLV	18 871	19 418	+ 2,9%
Yvelines	1 407 560	1 435 448	+ 2%

Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009
Variation annuelle moyenne de la population en %	+1,9	+0,5	+1,2	+0,1	-0,2
- due au solde naturel en %	+1,2	+1,0	+1,0	+1,0	+0,9
- due au solde apparent des entrées sorties en %	+0,7	-0,5	+0,2	-0,9	-1,1
Taux de natalité en ‰	17,0	14,0	14,7	15,3	15,5
Taux de mortalité en ‰	4,7	3,8	5,1	5,4	6,6

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments -
RP1999 et RP2009 exploitations principales - État civil.

Naissances et décès



Source : Insee, État civil.

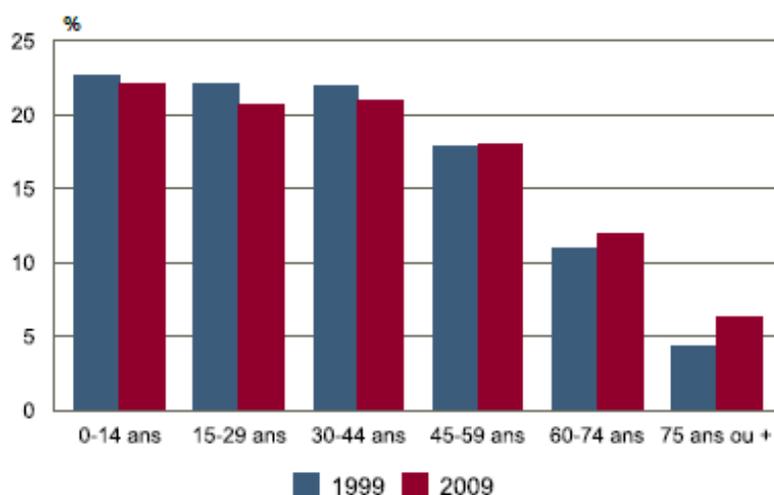
On note une augmentation des naissances d'année en année. On compte 364 naissances en 2011. Le taux de mortalité est en baisse en 2010.

Population par sexe et âge en 2009

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	9 285	100,0	9 586	100,0
0 à 14 ans	2 141	23,1	2 027	21,1
15 à 29 ans	1 904	20,5	2 008	20,9
30 à 44 ans	2 041	22,0	1 929	20,1
45 à 59 ans	1 700	18,3	1 698	17,7
60 à 74 ans	1 058	11,4	1 179	12,3
75 à 89 ans	421	4,5	675	7,0
90 ans ou plus	22	0,2	69	0,7
0 à 19 ans	2 786	30,0	2 648	27,6
20 à 64 ans	5 423	58,4	5 499	57,4
65 ans ou plus	1 076	11,6	1 439	15,0

Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

Population par tranche d'âge



Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

Le vieillissement de la population se poursuit : Les plus de 65 ans représentent 13,3% de la population. La part des séniors de plus de 65 ans reste supérieure à celle des Yvelines (13,18 %). 31,4 % de retraités sont présents sur la commune. La tranche des plus de 65 ans représente la moitié de celle des moins de 20 ans.

Un des facteurs d'explication possibles se situe au niveau des flux migratoires des ménages. En effet, les couples avec enfants partiraient vivre « à la campagne » et reviendraient, après 60 ans, vivre sur la commune afin de retrouver une proximité avec les services et commodités offertes par Mantes-la-Ville.

Composition des ménages

	Nombre de ménages				Population des ménages	
	2009	%	1999	%	2009	1999
Ensemble	7 288	100,0	7 100	100,0	18 693	19 100
Ménages d'une personne	2 159	29,6	1 776	25,0	2 159	1 776
- hommes seuls	966	13,3	688	9,7	966	688
- femmes seules	1 193	16,4	1 088	15,3	1 193	1 088
Autres ménages sans famille	184	2,5	140	2,0	508	348
Ménages avec famille(s)	4 945	67,9	5 184	73,0	16 026	16 976
dont la famille principale est :						
- un couple sans enfant	1 584	21,7	1 736	24,5	3 281	3 580
- un couple avec enfant(s)	2 522	34,6	2 800	39,4	10 355	11 600
- une famille monoparentale	840	11,5	648	9,1	2 390	1 796

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations complémentaires.

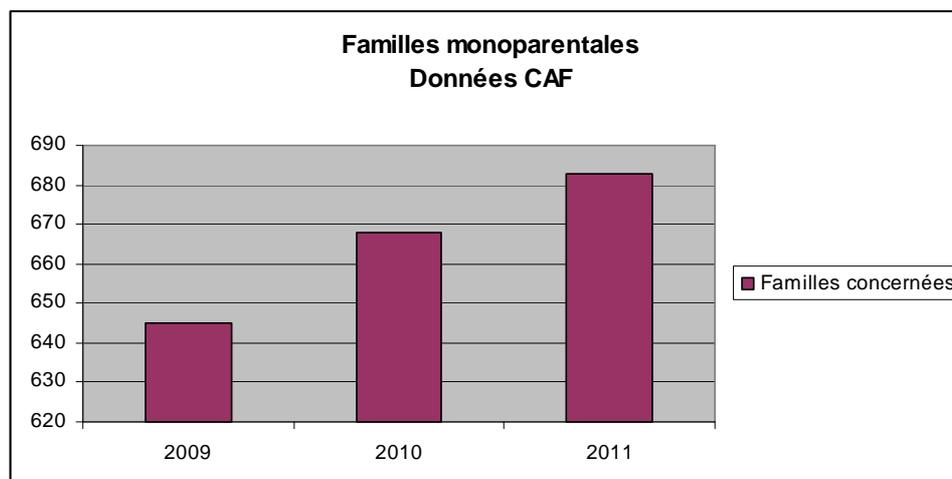
Considérant le nombre de ménages, celle-ci se stabilise à l'échelle de la ville. Par ailleurs, on note une nette augmentation en 2009 des ménages d'une personne. La population des ménages quant à elle diminue entre la période 1999-2009. La population de la ZUS des Merisiers-Plaisances a connu une baisse de 150 personnes (-5%) et représente 15% de la population de la commune.

Composition des familles

	2009	%	1999	%
Ensemble	4 998	100,0	5 236	100,0
Couples avec enfant(s)	2 529	50,6	2 804	53,6
Familles monoparentales :	882	17,6	676	12,9
hommes seuls avec enfant(s)	184	3,7	84	1,6
femmes seules avec enfant(s)	698	14,0	592	11,3
Couples sans enfant	1 587	31,8	1 756	33,5

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations complémentaires.

En dix ans, les éléments significatifs sont la baisse des couples (avec ou sans enfants) et l'augmentation des familles monoparentales.



On note une évolution constante des données sur trois ans. L'augmentation des familles monoparentales à l'échelle de la ville dénote avec la baisse constatée dans le parc social. Proportionnellement, le nombre de familles monoparentales est plus élevé sur la commune (11,5%) que dans les Yvelines (9%) ou à l'échelle nationale (8,9%).

B/ Les Caractéristiques de l'emploi⁵

1. Emploi-population active-chômage

Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2009	1999
Ensemble	12 188	12 708
Actifs en %	74,5	70,7
dont :		
actifs ayant un emploi en %	63,5	62,0
chômeurs en %	11,0	8,5
Inactifs en %	25,5	29,3
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	10,0	12,1
retraités ou préretraités en %	7,2	6,7
autres inactifs en %	8,3	10,5

En 1999, les militaires du contingent formaient une catégorie d'actifs à part.
Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2009

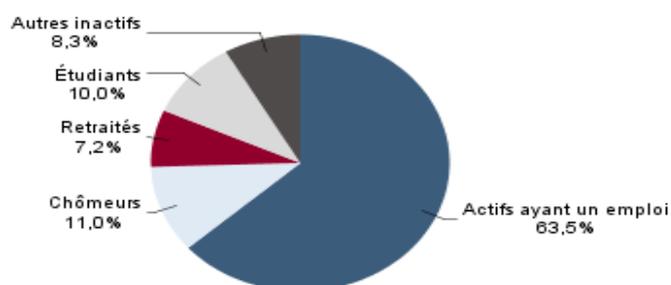
	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	12 188	9 081	74,5	7 740	63,5
15 à 24 ans	2 514	1 224	48,7	851	33,8
25 à 54 ans	7 598	6 901	90,8	6 039	79,5
55 à 64 ans	2 076	956	46,1	851	41,0
Hommes	6 068	4 811	79,3	4 164	68,6
15 à 24 ans	1 258	680	54,0	466	37,1
25 à 54 ans	3 780	3 616	95,7	3 231	85,5
55 à 64 ans	1 030	515	50,0	467	45,3
Femmes	6 120	4 271	69,8	3 576	58,4
15 à 24 ans	1 256	544	43,3	384	30,6
25 à 54 ans	3 818	3 285	86,0	2 808	73,5
55 à 64 ans	1 046	441	42,2	384	36,7

Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

⁵ Source Insee, Audas et analyse CAMY « Observation de la situation de l'emploi à Mantes-la-Ville et évaluation des actions mises en œuvre pour l'emploi »

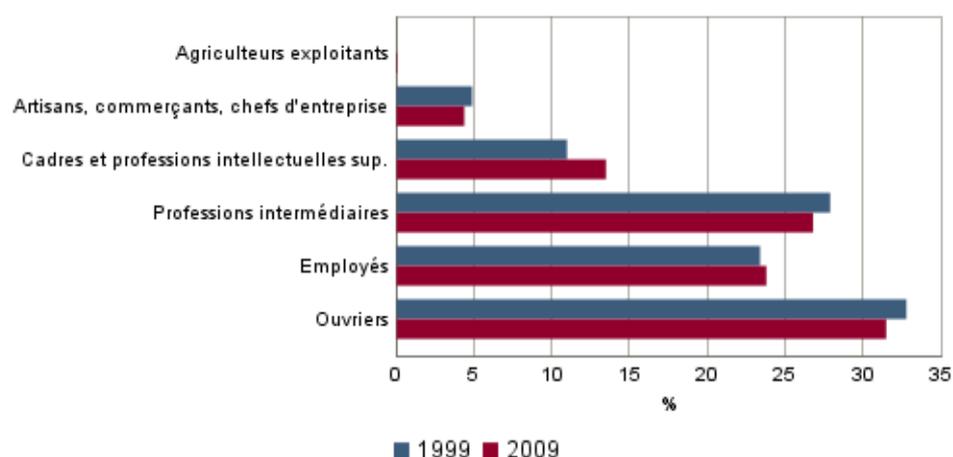
- 13,4% des actifs de Mantes-la-Ville ont moins de 24 ans et 10,5% ont plus de 55 ans.
- 30,6% des femmes actives de 15 à 24 ans occupent un emploi salarié contre 33,8% des hommes actifs de 15 à 24 ans.
- 36,7% des femmes actives de 55 ans et plus occupent un emploi salarié contre 41% des hommes actifs de 55 ans et plus.
- En comparaison, la population active du territoire de Seine Aval est globalement plus jeune qu'aux niveaux départemental et régional. 12,5% de la population active a moins de 24 ans contre 10,6% et 10,7% pour le département et la région.
- Les 55-64 ans représentent 10,5% de la population active contre 11,6% et 11,2%⁶.

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2009



Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

Evolution des Emplois par catégorie socioprofessionnelles



Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations complémentaires lieu de travail.

Les ouvriers et employés représentent 50,6 % des emplois de Mantes la Ville en 2009. Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont quant à eux 13,5%.

⁶ Ibid.

Entre 1999 et 2009, le secteur de l'industrie est passé de 37,2% des emplois de la ville à 26,7% soit 758 emplois de moins.

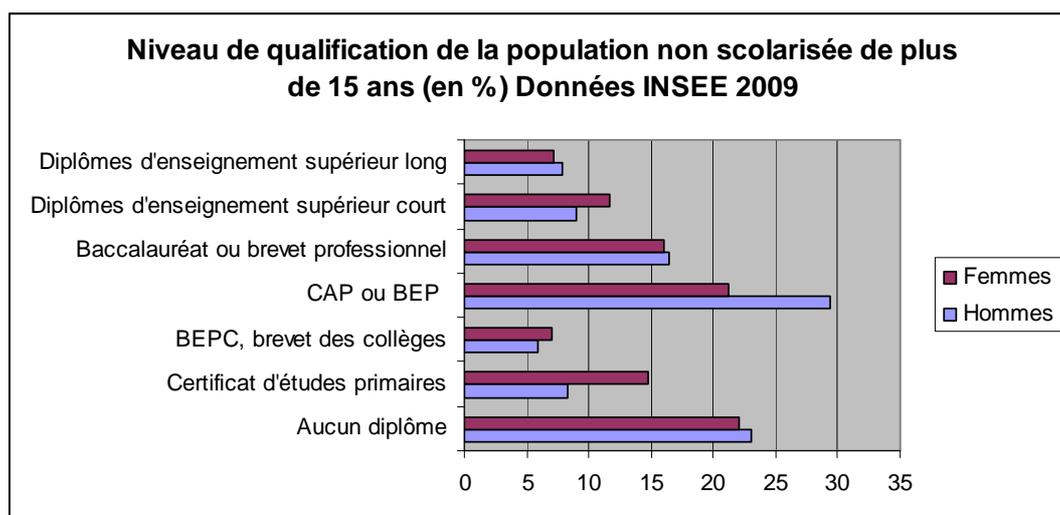
Par ailleurs le secteur de l'Administration publique, enseignement, santé, action sociale est passé de 24,1% à 33,7% soit 363 emplois de plus.

Cette tendance au recul du secteur industriel au profit du tertiaire s'observe également à l'échelle du territoire Seine Aval plus largement. En 2009, le secteur tertiaire représente presque 6 salariés sur 10. Cette tendance est amenée à se poursuivre du fait de :

- La fragilisation de l'industrie : baisse de l'emploi industriel et transfert de salariés des sous-secteurs fragilisés vers des sous-secteurs plus porteurs : éco-industries/ aéronautique / industrie bois ou béton.
- Les nouveaux besoins qui poussent au développement d'activités tertiaires qui embauchent massivement : santé, services à la personne...

Une autre donnée importante est à noter : en 2009, **80,1% de la population active mantevilloise travaille dans une autre commune que la commune de résidence**, dont 25,6% dans un autre département.

Le territoire se caractérise par un déséquilibre entre la population vivant sur le territoire et la population y travaillant.



66% des habitants de plus de 15 ans non scolarisés en 2009 ont au plus un niveau V. Cette proportion peut sembler cohérente au regard des catégories socioprofessionnelles. En comparaison et sur le territoire de Seine aval, la part de la population avec un niveau de qualification inférieur au Baccalauréat est de 59,5%. 51% de la population active est composée d'ouvriers et d'employés.

Le chômage sur la commune :

Territoire	2006	2010	2011
Mantes-la-Ville	9,4 %	11,9 %	12,5 %

Entre **2006 et 2011 le taux de chômage est passé de 9,4% à 12,5% soit +3,1% d'augmentation depuis le dernier diagnostic social partagé.** A titre indicatif, le taux de chômage en se situe alentours de 7 % en 2012.

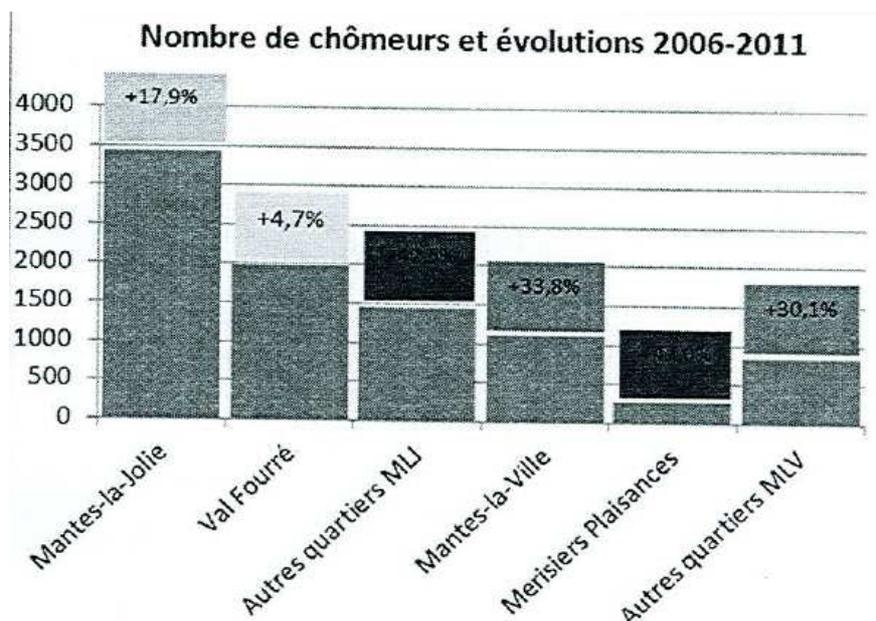


Tableau rubrique emploi - Audas-Seine Aval - 2012

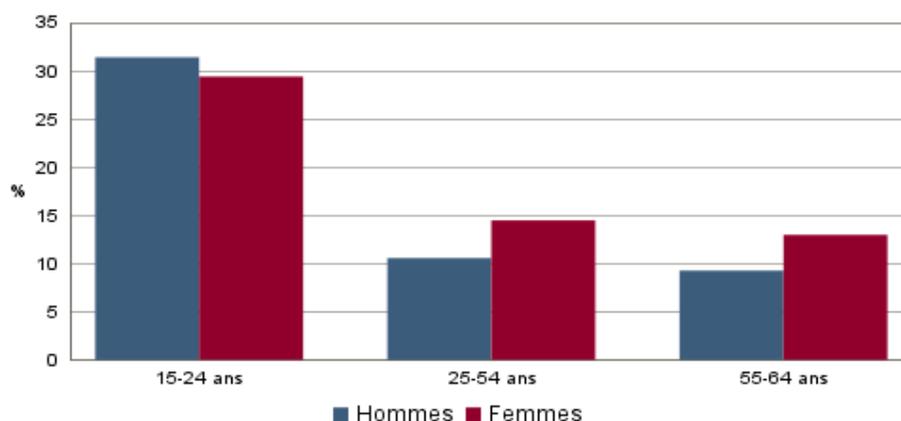
Ce tableau souligne une augmentation du nombre de chômeurs **entre 2006 et 2011 :+33,8%** avec environ **2050 chômeurs sur la commune.**

Le Chômage (au sens du recensement) des 15 – 64 ans

	2009	1999
Nombre de chômeurs	1 342	1 081
Taux de chômage en %	14,8	12,0
Taux de chômage des hommes en %	13,4	10,5
Taux de chômage des femmes en %	16,3	13,9
Part des femmes parmi les chômeurs en %	51,8	52,3

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

Taux de chômage (au sens du recensement) des 15 – 64 ans par sexe et âge en 2009



Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

Le territoire de Mantes-la-Ville se caractérise par une **forte augmentation des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (+15,4% entre 2010 et 2011)** avec un niveau de formation inférieur au baccalauréat.

Les femmes sont un peu plus touchées que les hommes : 51,8%⁷
On note une stabilisation du chômage des jeunes à Mantes la-Ville.

Zoom sur les territoires prioritaires Politique de la Ville ZUS :

Après une année 2010 étonnamment positive au regard de la crise économique, **la situation des demandeurs d'emploi s'est dégradée en 2011⁸** : +7% de chômeurs à l'échelle de la CAMY. Si les taux de chômage élevés en ZUS se sont stabilisés, c'est dans les territoires hors ZUS que le nombre de chômeurs augmente le plus. **A Mantes-la-Ville, la progression est identique dans la ZUS et hors ZUS.**

Nombre de chômeurs au 31 décembre	2010	2011	Evolution 2010-2011
Mantes-la-Jolie	3219	3443	6,96 %
Val Fourré	1954	1987	1,69 %
Autres quartiers MLJ	1265	1456	15,10 %
Mantes-la-Ville	1059	1117	5,48 %
Merisiers Plaisances	252	266	5,56 %
Autres quartiers MLV	807	851	5,45 %

⁷ Données INSEE 2009

⁸ AUDAS -Novembre 2012 : Bilan annuel de réalisation et de résultats 2011-CUCS du Mantois - Mantes la Jolie, Mantes la Ville

Entre 2006 et 2011 ces évolutions sont encore plus fortes

Nombre de chômeurs au 31 décembre	2006	2011	Evolution 2006-2011
Mantes-la-Jolie	2920	3443	18 %
Val Fourré	1898	1987	5 %
Autres quartiers MLJ	1022	1456	42 %
Mantes-la-Ville	835	1117	34 %
Merisiers Plaisances	181	266	47 %
Autres quartiers MLV	654	851	30 %

Le taux de chômage estimé est également élevé et augmente sensiblement entre 2006, 2010 et 2011.

Territoire	2006	2010	2011
Mantes-la-Jolie	15,9 %	17,5 %	18,7 %
Val Fourré	25,1 %	25,9 %	26,3 %
Autres quartiers MLJ	9,5 %	11,7 %	13,5 %
Mantes-la-Ville	9,4 %	11,9 %	12,5 %
Merisiers Plaisances	17,1 %	23,8 %	25,1 %
Autres quartiers MLV	8,3 %	10,3 %	10,8 %

Entre 2006 et 2011 le taux de chômage du quartier des Merisiers plaisance est passé de **17,1% à 25,1%** soit une hausse de 8% en 5 ans.

Etablissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2010 à Mantes-la-Ville

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	905	100	614	211	42	21	17
Agriculture, sylviculture et pêche	1	0,1	1	0	0	0	0
Industrie	53	5,9	27	13	5	3	5
Construction	127	14	78	42	4	3	0
Commerce, transport et services divers	618	68,3	457	130	17	9	5
dont commerce, réparation automobile	195	21,5	132	48	7	6	2
administration publique, enseignement, santé, action sociale	106	11,7	51	26	16	6	7

Nombre d'établissements par secteur d'activité au 1er janvier 2011 à Mantes-la-Ville

	Nombre	%
Ensemble	731	100
Industrie	49	6,7
Construction	115	15,7
Commerce, transports, services divers	508	69,5
dont commerce et réparation automobile	170	23,3
Administration publique, enseignement, santé, Action sociale	59	8,1

Champ: Activités marchandes hors agriculture

Source: Insee, REE (Sirène)

Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2010 à Mantes-la-Ville

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	4 524	100	663	587	602	449	2 223
Agriculture, sylviculture et pêche	0	0	0	0	0	0	0
Industrie	1474	32,6	38	78	91	0	1267
Construction	233	5,2	112	53	68	0	0
Commerce, transport et services divers	1440	31,8	439	231	262	210	298
dont commerce, réparation automobile	650	14,4	179	98	177	81	115
administration publique, enseignement, santé, action sociale	1377	30,4	74	225	181	239	658

Bien que les établissements de moins de 20 salariés soient largement majoritaires à Mantes-la-Ville, **l'emploi se concentre davantage dans les grandes entreprises** qui sont beaucoup moins nombreuses.

- **38 entreprises** embauchent **3 274 personnes**, soit 4,1% des établissements rassemblent 72,3 % de la masse salariale de la ville.
- **32,6% des salariés** travaillent dans le **secteur de l'industrie** dont **86%** au sein d'une entreprise de **100 salariés** ou plus.
- En 2009 La ville compte 5 établissements de 50 salariés ou plus ayant une activité industrielle. Ce qui signifie que 5 entreprises embauchent plus d'un tiers des salariés de la ville en 2009.

En 2009, les principales entreprises du secteur de l'industrie avec plus de 50 salariés de Mantes la Ville étaient:

Nom de l'entreprise	Activité
HENRI SELMER PARIS	Fabrication d'instruments de musique
DUPONT PERFORMANCE COATINGS FRANCE SAS,	Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics
SULZER POMPES France	Fabrication d'autres pompes et compresseurs
SAGEM DEFENSE SECURITE	Fabrication d'équipements d'aide à la navigation

Données issue d'une extraction du logiciel AGDE, entreprises 2011.

Ce même phénomène s'observe à l'échelle du territoire Seine Aval, celui-ci compte 24 entreprises de plus de 300 salariés dont les 2/3 appartiennent au secteur de l'industrie. Bien que le secteur de l'industrie recule au profit du tertiaire, ces entreprises demeurent celles qui représentent les plus importants volumes de salariés.

De manière générale, les entreprises de plus de 50 salariés se trouvent surtout dans les villes qui bordent la seine, telles que Conflans-St-Honorine, Poissy, Les Mureaux, Aubergenville, Limay, Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville.

A Mantes-la-Ville comme sur le territoire plus large de Seine Aval, les employeurs publics embauchent de plus en plus de salariés.

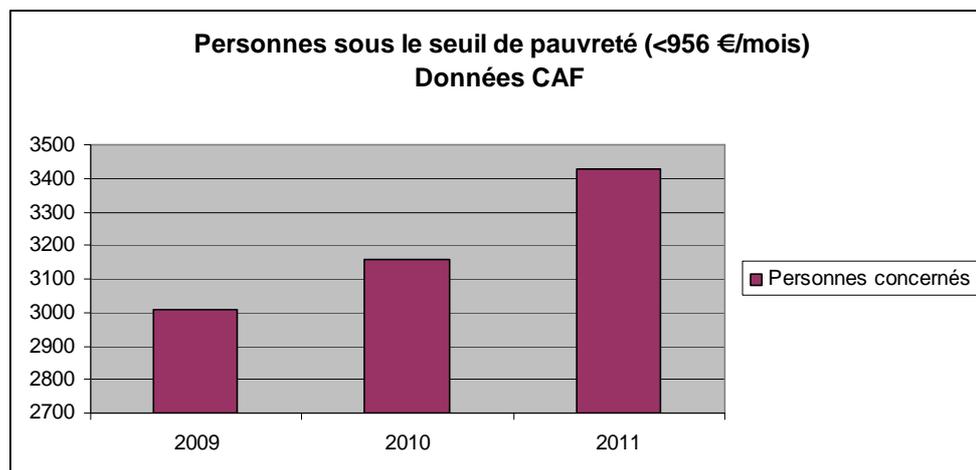
Les principaux employeurs publics sont les hôpitaux et les mairies des principales communes du territoire. **La commune de Mantes-la-Ville par exemple embauche 417 salariés en 2011**⁹.

On observe sur le territoire de Seine-Aval en général qu'entre 2003 et 2009, 3 sous-secteurs ont été particulièrement porteurs en termes de création d'emplois :

- **Le Bâtiment** : travaux de constructions spécialisés, activités d'architecture, services relatifs au bâtiment et construction de bâtiment,
- **Santé humaine et action sociale** : hébergement médico-social, action sociale sans hébergement,
- **Eco-industries** : collecte et traitement des eaux usées, élimination des déchets.

C / Une précarisation des ménages¹⁰

Un ensemble d'indicateurs mettent en relief **l'augmentation de la précarité sociale sur la commune, notamment sur les quartiers non prioritaires comme le Village** : augmentation des personnes en dessous du seuil de pauvreté, augmentation du nombre d'allocataires de minimas sociaux et augmentation du taux du chômage.



1) Une progression du nombre d'allocataires de minimas sociaux toujours plus soutenue hors ZUS qu'en ZUS

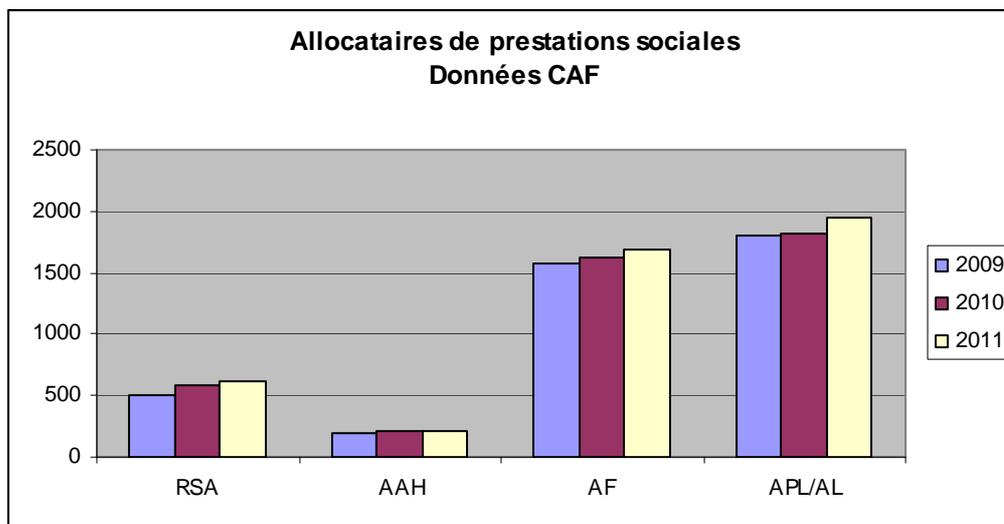
À Mantes-la-Ville, la progression reste soutenue et s'accélère : +16,1% d'allocataires et +11,4% de population bénéficiaire entre 2006 et 2011. Aux Merisiers-Plaisances, le nombre d'allocataires a également connu une forte hausse depuis 2006 (+6,1%) et une faible augmentation de la population bénéficiaire (+1,4%).

Sur les dernières années (2010 et 2011), le quartier connaît une légère baisse du nombre d'allocataires (-0,3%) et une stabilité de sa population bénéficiaire (0,2%). **Les quartiers mantevillois hors ZUS connaissent une progression plus forte (3 fois plus) du nombre d'allocataires (+18,7% entre 2006 et 2011, +5,7% entre 2010 et 2011) et de la population bénéficiaire (+14,2% et +4,3%).**

⁹ Ibid

¹⁰ Source : CAFY 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011 ; INSEE RGP 1999 et 2006. raison du passage au RSA et de ses règles d'attributions, seules les années 2009 et 2010, 2011 sont prises en compte pour la mesure des évolutions des minima sociaux.

2) Le RSA et l'AAH ralentissent leur progression



Si le passage du RMI au RSA ne permet pas une mesure précise des évolutions depuis 2006, on peut mesurer l'évolution à l'échelle des ZUS pour les trois dernières années d'application.

Le nombre d'allocataires du RSA a connu une progression de +4,4% à Mantes-la-Ville entre 2010 et 2011. La progression s'est logiquement ralentie après une année de forte hausse qui était due à l'élargissement des critères d'attribution. La progression est toujours forte aux Merisiers-Plaisances (+3,7%). Cette augmentation hors ZUS suit les mêmes contrastes : +4,7% dans les autres quartiers mantevillois.

La progression ralentit également pour les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Les tendances sont disparates car les effectifs sont peu nombreux : +0,5% à Mantes-la-Ville, -5% aux Merisiers-Plaisances et +1,8% à Mantes-la-Ville hors ZUS.

Le taux de chômage a augmenté durant ces dernières années, les écarts entre la ZUS des Merisiers-Plaisances et les autres quartiers de la commune continuent de se creuser en 2011.

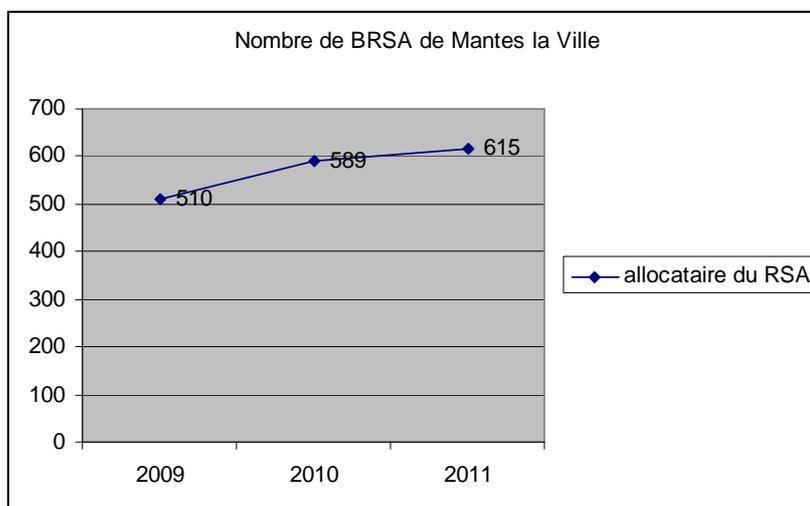
Les effets de la crise se manifestent par **la baisse quasi généralisée des revenus fiscaux médians** par rapport à l'année précédente sur le Mantois : -8,1% aux Merisiers Plaisances, -1,3% à Mantes-la Ville. **Depuis 2004, c'est la première année que les revenus sont en baisse sur un grand nombre de quartiers et de villes.**

L'évolution de 2004 à 2009 des **revenus fiscaux médians** de Mantes-la-Ville (+10,1%) et de sa ZUS (+9,2%). Les écarts de niveau de revenu entre ces deux communes ont donc tendance à se réduire.

La part des ménages non imposés a baissé de 3 points en moyenne par rapport à l'année précédente mais l'écart entre les ZUS et leur commune reste strictement identique. Ainsi, le taux de ménages non imposés en 2009 55% aux Merisiers Plaisances contre 36% à l'échelle de Mantes-la-Ville.

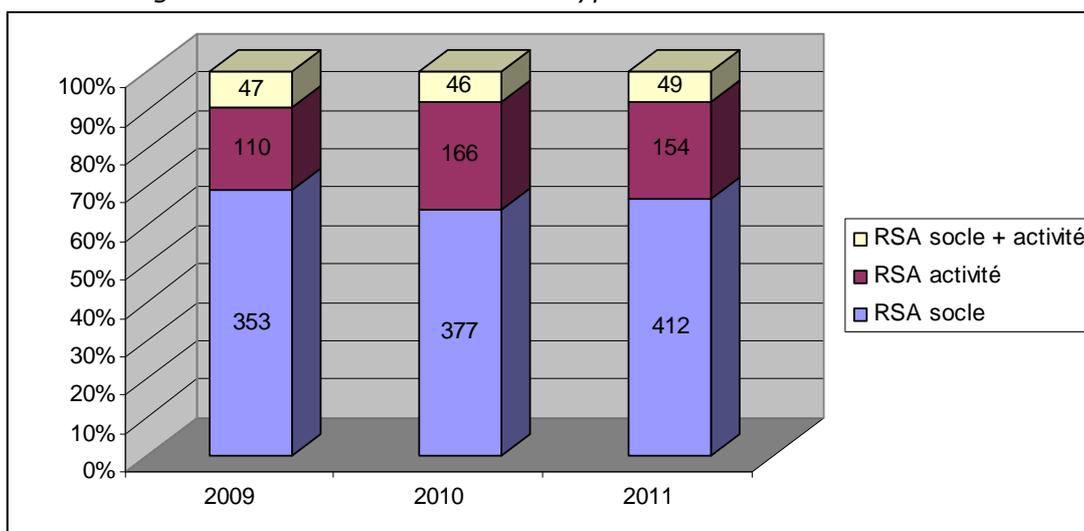
Typologie des bénéficiaires de Revenu de solidarité active (RSA)

Le nombre d'allocataires du RSA sur la commune, tous types d'allocations confondus (socle ou activité), était de 615 en fin d'année 2011. Au cours de ces trois dernières années, il a été en constante augmentation.



Données CAFY - Décembre 2012

Nombre de ménages de Mantes la ville selon le type de RSA versé

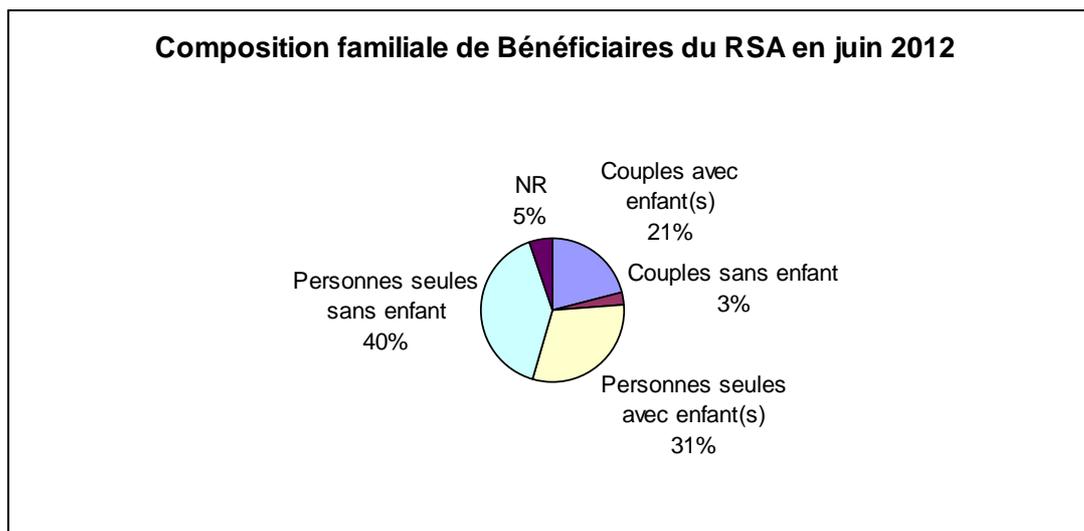


Donnée CAFY - Décembre 2012

Le RSA activité est versé aux personnes avec de faibles revenus d'activité. Si le nombre d'allocataires était en augmentation, la tendance s'est inversée entre 2011 et 2012. Parallèlement, le **nombre de bénéficiaires du RSA socle à continuer d'augmenter** pour atteindre 438 bénéficiaires du RSA socle en juin 2012 soit **+23% entre décembre 2009 et juin 2012**.

Ces données peuvent être mises en lien avec la crise économique qui touche les populations du Mantois et dont les répercussions sont importantes chez le public précaire.

Composition familiale des BRSA sur Mantes la ville



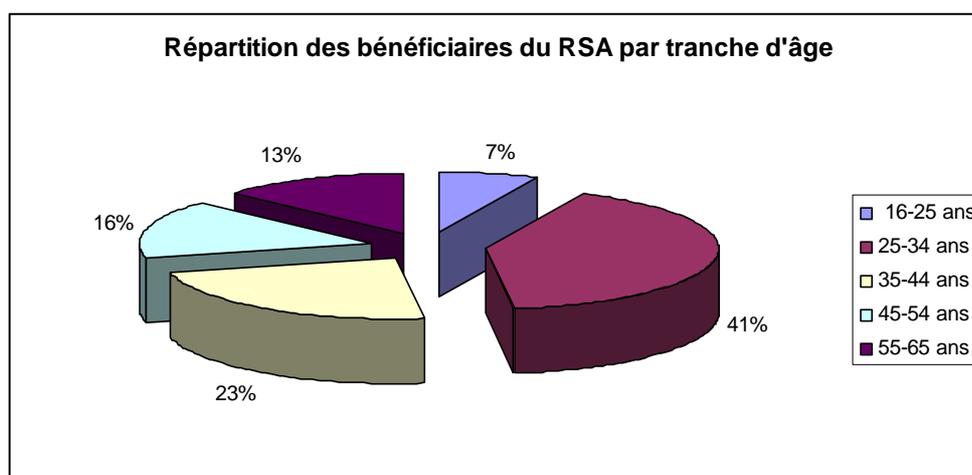
Données Conseil Général 2012

D'une façon générale, la part des familles avec enfants percevant du RSA sans avoir de revenu d'activité ou presque est particulièrement importante sur Mantes la ville. Ainsi, 55% des ménages au RSA ont des enfants contre 42% pour le département des Yvelines et 48% sur le territoire du mantois.

La part des familles monoparentales qui perçoit du RSA socle est élevée sur Mantes-la-Ville (83 personnes). Ainsi, en juin 2012, 31% des personnes percevant du RSA et étant sans activité ou presque, étaient des familles monoparentales (24% pour les Yvelines).

Il est à noter que les enfants sont fortement touchés par la précarité sur cette commune. C'est une donnée à prendre en compte dans le cadre des actions à mettre en place pour les jeunes et les enfants notamment dans le cadre des choix tarifaires.

Répartition des BRSA de Mantes la ville en fonction des âges du public



Données Conseil Général 2012

Le RSA socle est principalement versé au 25-34 ans, d'une façon globale, la répartition par âge est proche de celle du département des Yvelines.

3) Santé

La commune connaît 13% de bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle complémentaire en plus entre 2009 et 2010. **Au sein de la ZUS cette évolution représente +6% alors que dans les autres quartiers, cela représente 17%.** Pour autant, la part de la population couverte dans la ZUS est de 21,5% alors qu'il est de 6,1% dans les autres quartiers de la ZUS.

En ce qui concerne l'accès aux soins, le ratio de médecins est plus important aux merisiers-plaisances (1,4) que sur le reste de la commune (0.5).

D/ Les caractéristiques du logement : un habitat hétérogène

Mantes la ville, intégrée dans la communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines qui détient la compétence logement sur le territoire, bénéficie à ce titre de différents dispositifs contractualisés au territoire.

La CAMY dispose d'un programme local de l'habitat pour la période 2009-2014 et d'un CDOR 2011-2013 visant à favoriser la production d'offre nouvelle, hautement qualifiée et à encourager les programmes d'accession sociale afin de favoriser les parcours résidentiels des primo accédants. Pour la CAMY, le parc locatif privé (15%) et le parc de propriétaires occupants (45%) sont plus faiblement représentés qu'au niveau départemental. Le parc social représente a contrario 36% des résidences principales, très inégalement réparti puisque cinq communes de la CAMY, soumises à l'article 55 de la loi SRU sont déficitaires en logements locatifs sociaux.

Depuis 2006, le Conseil général a adopté une politique logement qui a permis de relancer la construction et a développé le **Contrat de Développement de l'Offre Résidentielle** (CDOR). Aujourd'hui baptisé « CDOR plus », il fixe les objectifs de la construction de 30 et 40 000 nouveaux logements, d'inciter les communes à atteindre le pourcentage de logements sociaux au titre de la loi solidarité et de renouvellement urbain (SRU), et de construire des logements respectant la qualité environnementale.

Mantes la ville a contractualisé avec le Conseil général un CDOR sur la période 2006-2008 afin de maintenir le niveau de sa population à hauteur de 19 000 habitants, par l'apport de nouveaux habitants et donc par l'accroissement de son parc de logements, entraînant une diversification de l'offre de logements. Le CDOR a fait l'objet de prorogations depuis 2008. En effet, à fin 2012, les objectifs en logements sociaux sont largement dépassés (216 logements réalisés contre 145 prévus soit un taux de réalisation de + de 149 %) mais la ville n'a pas atteint l'objectif total (763 logements réalisés contre 832 programmés) du fait du projet Mantes université sur lequel elle n'est pas maître d'œuvre. En tout état de cause, le contrat sera clôturé au plus tard fin 2013.

Ce territoire, qui vit différentes mutations (restructuration du bâti et des friches industrielles), présente des secteurs de renouvellement urbain permettant, dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU), de répondre aux besoins de renforcement de l'offre de logements.

La commune souhaite améliorer l'organisation interne de la ville et requalifier les trois principaux quartiers d'habitat social que sont les Merisiers-Plaisances, les Brouets, et le Domaine de la Vallée par des opérations de renouvellement urbain dans le cadre du Grand Projet de Ville.

L'enjeu pour la commune, est de favoriser une diversification du parc de logements pour garantir les parcours résidentiels locaux, de mieux relier la ville au reste de

l'agglomération et globalement de donner à la ville une structure garante de son identité et de sa cohésion sociale.

Compte tenu de ces objectifs, la commune de Mantes-la-Ville, dans le cadre du contrat de développement de l'offre résidentielle, s'est engagée à réaliser en 3 ans, sur la période 2006-2008, la construction de 832 logements. Un minimum de 17% de cette production prévu en logements à caractère social (soit 145 logements exclusivement en locatif social).

Concrètement, ces 832 logements sont répartis comme suit : 160 sur Mantes Université, 241 aux Brouets, 138 en centre ville, 163 sur les Plaisances et 230 diffus en renouvellement urbain. La poursuite du programme de rénovation urbaine et les démolitions programmées ont diminué la part de la ZUS des merisiers. Ce quartier concentre aujourd'hui 808 logements sociaux soit 27 % des logements sociaux de la commune et la vacance est quasi nulle, de l'ordre de 0,9 %. Elle traduit une gestion à flux tendu des entrées et sorties du parc social par les bailleurs et les collectivités.¹¹

1) Evolution du nombre de logements par catégorie

	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Ensemble	4 703	5 485	6 194	6 976	7 611	7 749
Résidences principales	4 223	5 098	5 599	6 621	7 098	7 289
Résidences secondaires et logements occasionnels	55	39	69	87	70	46
Logements vacants	425	348	526	268	443	414

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2009 exploitations principales.

L'évolution de l'habitat est intégrée dans le cadre du programme local de l'habitat impulsé par la CAMY et à ce titre est relativement contrôlé.

Catégories et types de logements

	2009	%	1999	%
Ensemble	7 749	100,0	7 611	100,0
Résidences principales	7 289	94,1	7 098	93,3
Résidences secondaires et logements occasionnels	46	0,6	70	0,9
Logements vacants	414	5,3	443	5,8
Maisons	3 652	47,1	3 558	46,7
Appartements	4 067	52,5	3 904	51,3

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

La part des résidences principales est importante. Toutes les catégories de logements sont représentées, il s'agit à 52,1% d'appartements.

¹¹ Source AUDAS - 2012

Nombre moyen de pièces des résidences principales

	2009	1999
Nombre moyen de pièces par résidence principale	3,9	3,8
- maison	4,7	4,6
- appartement	3,1	3,2

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

La taille moyenne des logements est de 3,9 pièces par résidence principale néanmoins le nombre moyen de pièces pour les appartements (catégorie la plus représentée) est de 3,1 pièces. Si une comparaison est faite avec 1999, la taille des logements diminue.

Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2009

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par	
				logement	personne
Ensemble	7 289	100,0	18 695	3,9	1,5
Depuis moins de 2 ans	766	10,5	1 841	3,1	1,3
De 2 à 4 ans	1 443	19,8	3 954	3,4	1,2
De 5 à 9 ans	1 490	20,4	4 286	3,8	1,3
10 ans ou plus	3 590	49,2	8 615	4,3	1,8

Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

La population se maintient sur la commune puisque 69,6% résident Mantes-la-Ville depuis plus de 5 ans.

Résidences principales selon le statut d'occupation

	2009				1999	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
Ensemble	7 289	100,0	18 695	15	7 098	100,0
Propriétaire	3 720	51,0	9 535	19	3 362	47,4
Locataire	3 488	47,9	8 948	10	3 559	50,1
dont d'un logement HLM loué vide	2 540	34,9	6 803	11	2 800	39,4
Logé gratuitement	81	1,1	212	13	177	2,5

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

En 2013, Mantes la ville compte 2969 logements sociaux, soit 22,9 % de l'ensemble du territoire CAMY¹² qui en compte 12 950. Les logements sociaux représentent 38% du nombre total des logements de la commune.

¹²Données CAMY - janvier 2013.

Le faible taux de rotation (du fait de l'ancienneté d'emménagement) limite le nombre de logements à attribuer. La vacance est faible voire nulle en fonction des quartiers. Face à cette offre limitée, le nombre de demandeurs reste élevé et les acteurs du territoire ne peuvent satisfaire l'ensemble des demandes.

Peu de logements se libèrent en raison des difficultés rencontrées sur le parcours résidentiel. En effet, au regard des ressources, une part non négligeable de la population ne peut accéder à la propriété ou difficilement et reste dans des logements du parc social.

Il serait intéressant de voir indépendamment de la structure de l'offre et de la population, la répartition des ménages dans les différents types d'habitat.

Il est à noter l'ouverture prochaine du nouveau Pôle Universitaire qui doit accueillir d'ici 2015, plus de 1 500 étudiants. Il sera rattaché à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et est implanté en partie sur Mantes la Ville.

Parallèlement à l'implantation du pôle universitaire, un programme de résidences étudiantes est attendu dans le futur quartier. Il est projeté la construction de 2000 logements dont 20 % de logements sociaux dans la zone d'activité commerciale.

De la demande à l'accès au logement

Le parc d'habitat social représente 38% du parc total de logements.

668 demandeurs sont répertoriés en janvier 2013 pour des demandes de logement sur la commune.

La moyenne des ressources des demandeurs est de 1400 euros et 23% disposent de ressources inférieures à 1000 euros.

Afin de garantir une mixité des publics dans le parc social et garantir les meilleures conditions d'accès au logement pour les publics en difficulté, la CAMY intervient sur la commune de Mantes la ville dans le cadre des commissions logement social. 94 situations ont été examinées en 2012 dont 44 étaient bénéficiaires des allocations chômage, des allocations du RSA ou de pensions d'invalidité et 40% étaient salariés. 36 étaient célibataires, 37 vivaient en concubinage. Sur ces 94 situations, 19 ont accédé au logement avec pour l'ensemble des mesures favorisant l'accès. Si pour chacun des accès, un dispositif a été mobilisé on peut conclure à une précarisation importante des publics.

Ainsi 20% des situations évoquées en Commission logement social accèdent à un logement social dans l'année.

Plus globalement, en 2012, 182 personnes ont été relogées dont 89 avec une mesure spécifique (FSL, ASLL, bail glissant...). Sur ces 182 relogements, 59% concernaient des personnes de 26 à 30 ans, 39% des jeunes de 19 à 25 ans dans le cadre de décohabitation ou en rupture d'hébergement. 119 personnes étaient bénéficiaires de minimas sociaux.

Le maintien dans le logement

La part des assignations entre 2011 (66 assignations) et 2012 (65 assignations) est constante entre 2011 et 2012. Pour l'année 2011, selon les données du secteur d'action sociale, le quartier des merisiers/plaisances comptait 47 % des assignations contre 34,8% pour les Brouets et le centre-ville et 17,9% pour le domaine de la Vallée. Par contre, les expulsions ont augmenté de 0,8%. En 2012, 12 familles ont été expulsées sur la commune.

En comparaison avec le nombre de logements sociaux et privés, les situations traitées dans le cadre des procédures d'expulsion sont limitées puisqu'elles ne représentent que 1% de l'ensemble de la population résidant sur la commune.

DEUXIEME PARTIE

I/ Les ressources de la commune

- Les structures « petite enfance » qui assurent l'accueil des tous petits

	Accueils complets	Accueils occasionnels	Total d'accueils
Crèche familiale	65		65
MAPE	51	15	66
P'tits lutins	17	28	45
Dolto	0	30	30

Données communales 2012/2013

A l'année, les effectifs totaux représentent, 110 enfants pour la crèche familiale, 90 pour la MAPE, 70 pour les p'tits lutins, 40 enfants sur Dolto. En effet, à l'année, environ un tiers de la fréquentation est renouvelé.

Le centre de loisirs maternel « Les pom's » accueille 400 enfants.

Le Relais Assistantes Maternelles compte environ 300 agréments d'assistantes maternelles.

Répartition des assistantes maternelles agréées sur la commune :

Merisiers Plaisances	45
Brouets /centre ville	53
Domaine de la Vallée	41

Données Conseil Général – Secteur d'action sociale de Mantes-la-Ville - 2011

- Les Ecoles sur la commune

Nombre d'élèves en 2012/2013 dans les établissements scolaires

Ecoles	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Collèges	Lycée professionnel
Alliers de Chavannes	150			
Les Brouets	146	174		
Les coutures	102			
Armand Gaillard	160	191		
Les merisiers	149	293		
Les plaisances	75			
Les hauts Villiers	87	139		
Maupomet	26	59		
La Sablonnière	82	264		
Jean Jaurès		262		
La vaucouleurs			630	
Les plaisances			670	
Camille Claudel				915
total	977	1382	1300	915

Données communales 2012/2013

Au total, 4574 élèves sont scolarisés dans les établissements scolaires de la commune. Il est à noter que les formations dispensées au Lycée professionnel, à savoir, restauration, sanitaire et sociale, section européenne, tertiaire commerciale et administrative, drainent des élèves au-delà de la commune et de l'agglomération.

- Les accueils de loisirs sans hébergement : les Pom's, la ferme des pierres et l'accueil de loisirs dans les Centres de vie sociale.
- L'école municipale des sports accueille les enfants de 6 et 12 ans. Situé à mi-chemin entre l'éducation physique à l'école et l'éducation physique en club, elle constitue une passerelle permettant d'éveiller et de susciter l'intérêt des enfants à la pratique des activités physiques et sportives.
- Plusieurs équipements sportifs dont un centre nautique en construction.
- FC Mantois
- Club athlétique de Mantes-la-Ville
- Une école municipale d'arts plastiques permet à tous les Mantevillois de se familiariser avec de nombreuses pratiques artistiques. 155 jeunes étaient inscrits en 2012. Les inscriptions ont plus que doublées depuis 2009 (69 jeunes inscrits). 300 enfants des écoles y sont aussi accueillis chaque année dans le cadre de projet d'arts plastiques de plus grande envergure.
- La salle Jacques Brel, salle de spectacle de Mantes-la-Ville, est la plus grande du Mantois. De nombreux artistes de renommées nationales et internationales s'y produisent mais les artistes locaux y ont également leur place. La fréquentation est en constante augmentation depuis 2008.
- 194 associations sont actives sur le territoire, si on retire les associations nationales, de copropriétaires, et les "dormantes" sur le territoire de Mantes-la-Ville. Ces associations, sont des acteurs importants dans le paysage social, médico-social, éducatif et culturel de la commune. Elles favorisent l'expression de la population et de répondre aux besoins de cette dernière.
- Depuis 2011, les antennes de quartier de la commune sont devenues, via le label de la CAF, des centres de vie sociale. La mission des centres de vie sociale est de dynamiser la vie des quartiers et d'établir du lien entre les habitants. Trois Centres de vie Sociale existent :
 - Augustin SERRE situé dans le quartier Merisiers/Plaisances,
 - Arche en Ciel dans le quartier des Brouets et
 - Le Patio au domaine de la Vallée.
- Un service de prévention spécialisée : l'IFEP intervient sur la commune par le biais d'une convention signée en novembre 2010 entre la mairie et le Conseil général des Yvelines. Par Le travail de rue et le repérage des jeunes, les 4 éducateurs spécialisés assurent un travail de suivi, d'accompagnement et d'orientation des jeunes en fonction des besoins identifiés. L'équipe de prévention articule son action avec l'ensemble des acteurs locaux (bailleurs, associations, services municipaux, secteur d'action sociale) afin d'orienter les jeunes vers les dispositifs existants.

- Les structures jeunesse de la commune s'organisent autour de deux principaux modes de prise en charge de ce public, à savoir : l'Animation Jeunesse, l'Information Jeunesse.

Détail sur l'accueil de la jeunesse :

Avec un accueil de loisirs 11-17ans : depuis 2004, Le local ados abrite la structure principale de loisirs pour les jeunes adolescents de la ville

Une ouverture des gymnases : encadrés par les animateurs du local Ados, des temps de pratique du foot en salle sont ouverts sur les quartiers du Domaine de la vallée et des Merisiers-Plaisances, respectivement sur les gymnases Guimier et Bergeal.

Des permanences dans les quartiers : les permanences organisées au sein des CVS sont un autre temps d'encadrement mis en place par l'équipe du local ados. A raison de deux fois par semaine dans chaque quartier prioritaire au titre du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale), à savoir : Les Brouets, le Domaine de La Vallée et les Merisiers-Plaisances. Déploiement d'une permanence d'animation dans les quartiers dans le cadre du projet jeunesse.

La mise en place d'une information jeunesse sur le territoire de Mantes la ville avait été préconisée par l'INJEP, lors d'un diagnostic commandé par les Élus en 2008. Ce dernier avait pour objectif d'élaborer un projet éducatif local en vue d'une meilleure cohérence de la politique jeunesse engagée sur la ville. Ainsi, au regard de l'étirement de son territoire, il fut envisagé la création d'un Point d'Information Jeunesse au sein Local Ados, et la mise en place d'un réseau communal sous forme de permanences en s'appuyant sur les centres de vie sociale implantés dans les quartiers de la ville.

L'équipe du Point d'Information Jeunesse (PIJ) est composée de deux informatrices jeunesse, chargées de l'accueil et de l'information du public sur le point central et sur les permanences dans les Centres de Vie Sociale

Le Service Jeunesse de la Ville travaille actuellement sur un projet de réorganisation avec la mise en place d'un projet de service cohérent qui a pour objectif de répondre aux besoins des jeunes et aux orientations des élus de la ville.

- La médiation culturelle propose un éventail d'animations et d'ateliers autour de la lecture et de l'écriture.
- la Mission locale accueille les jeunes ayant besoin d'aide et de conseil en matière d'orientation socioprofessionnelle. Une augmentation constante du public accueilli est à souligner.

	2009	2010	2011
Nombre de jeunes reçus	440	483	538

Données de la mission locale – 2012

- La toile
- Radamslam
- Autentik
- IPT/Oppelia

- Jeunes sans frontières 78 : Association créée en 2012 par 5 jeunes du quartier des merisiers/Plaisances. Elle s'est donnée pour mission prioritaire de sensibiliser les jeunes âgés de 15 à 25 ans, aux incivilités, aux dégradations et aux pratiques citoyennes au travers de l'organisation d'actions culturelles et sportives.
- Les dynamiques est une association de quartier créer en janvier 2012. Installée au domaine de la Vallée, elle a pour but de regrouper tous les habitants de Mantes-la-Ville (une trentaine d'adhérents), de favoriser le dialogue avec les jeunes et d'accompagner les familles dans leurs démarches d'insertion par des actions de sensibilisation.
- Les comités de quartiers
- Les jardins familiaux de Chantereine
L'ouverture prochaine de ces jardins va permettre à 50 foyers de cultiver une parcelle de 120 à 150 m2.
- L'association Ampliétude intervient sur plusieurs communes du territoire du mantois et joue un rôle important dans les techniques de recherche d'emploi (création de CV et de lettre de motivation). Une des spécificités est que cette association intervient à la demande sans qu'une prise de rendez-vous soit nécessaire. En 2012, l'association a effectué 273 entretiens ce qui correspond à l'accueil de 221 adultes et 49 jeunes de moins de 26 ans.
- Le Centre Communal d'Action Sociale

Établissement public communal dont les actions sont dirigées en faveur des plus démunis ou des personnes en situation particulière. Son rôle est particulièrement reconnu dans le cadre de l'aide aux personnes âgées ou handicapées, à travers des prestations offertes dans le cadre du maintien à domicile.

- Aides sociales
- Portage de repas, téléassistance, aides à domicile
- Ateliers de savoirs sociolinguistiques
- Médiation à la fonction parentale
- Dispositif de réussite éducative
- Partenaires sociaux et emploi
- Permanences et consultations gratuites
- Animations des seniors
- Registre nominatif
- Suivi des bénéficiaires du RSA isolés

Parce que les personnes âgées sont confrontées à des situations parfois très diverses compte tenu de leur âge, de leur état de santé, et de la présence plus ou moins prolongée de leur environnement familial ou amical, le C.C.A.S de Mantes la Ville propose un certain nombre de services qui ont pour objectif de trouver des solutions adaptées pour chaque public.

- Le Secteur d'Action Sociale est situé dans le quartier des Merisiers/Plaisances. Il participe à la mise en œuvre des politiques d'action sociale conduites par le Département. Constitués en équipe pluridisciplinaire, il regroupe les professionnels du Conseil général qui accueillent les mantevillois. Les professionnels notent une baisse sensible de l'activité sur le quartier du Domaine de la Vallée, amorcée sur l'année 2010 et confirmée en 2011. Différentes hypothèses ont été posées telles que la baisse de rotation au niveau des logements depuis la rénovation urbaine et la quasi absence d'expulsion de la part du Bailleur Emmaüs. Cette question demande à être approfondie

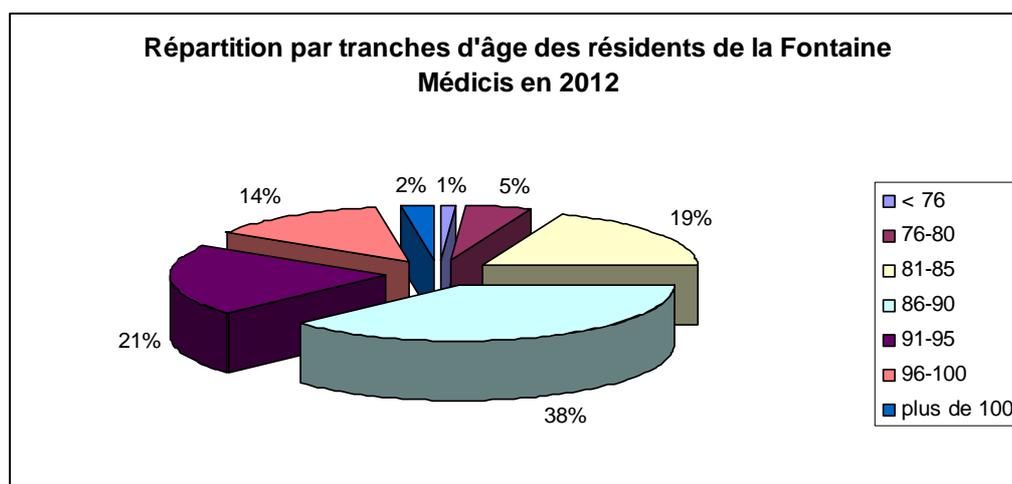
avec le bailleur. De même la présence de partenaires plus nombreux ainsi que l'ouverture du quartier développant ainsi la mobilité des habitants peuvent aussi expliquer la baisse des premières demandes au niveau du service social. A l'inverse, les indicateurs du service soulignent une augmentation de l'activité sur le quartier du centre ville et du village, notamment en matière de protection de l'enfance.

Depuis début 2013, les professionnels du Secteur d'action sociale fonctionnent sur la base de la déssectorisation. Les permanences des travailleurs sociaux sont organisées sur rendez-vous avec une assistante sociale présente sur tous les sites à tour de rôle. La prise de rendez-vous se fait selon la disponibilité la plus proche quelque soit le lieu, ou selon le lieu le plus proche du domicile de la famille. Chaque travailleur social tourne sur l'ensemble des lieux de permanence.

L'organisation est la suivante :

- 3 permanences par semaine au SAS et 3 permanences sur site (CVS Arche en ciel, médiation sociale, CVS A.Serre).
- La possibilité d'organiser des permanences au CVS A. Serre est en cours d'étude.

- La Fontaine Médicis accueille actuellement 81 résidents.



- Un service de transports pour les personnes âgées est mis en place depuis 2010. En 2012, 1271 personnes en ont bénéficié.

- Le Club de l'amitié **compte** 253 adhérents en 2012 dont 170 femmes et 83 hommes. Ils sont âgés de 60 à 98 ans. Sur 3 ans, une évolution est notée :
 - 2009 - 2010 = - 23 pers
 - 2010 - 2011 = + 30 pers
 - 2011 - 2012 = + 41 pers

Depuis 2 ans, une augmentation du nombre d'adhérents est constatée, la tranche d'âge touchée importante, et les femmes sont représentées que les hommes (67%).

- L'ADMR
- Le conseil consultatif des séniors

II/ Les principaux dispositifs contractuels de la ville

Au regard des données et des problématiques sociales, la commune de Mantes-la-Ville est inscrite dans plusieurs dispositifs.

A/ Le contrat enfance et jeunesse

B/ Les projets sociaux des centres de vie sociale

C/ Le contrat local de santé

D/ Le Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) :

Le contrat urbain de cohésion sociale signé entre l'Etat et la Ville depuis 2007, initialement prévu pour la période de 2007 à 2010, a été reconduit jusque fin 2013. Le Gouvernement étudie actuellement la prochaine réforme de la politique de la ville et la révision de la géographie prioritaire et devrait proposer en 2014 une nouvelle forme de contrat. Le CUCS du Mantois comprend 3 programmations : celle de la CAMY sur ces compétences liées à la Communauté d'agglomération (habitat/cadre de vie et emploi/développement économique), celle de Mantes-la-Jolie et celle de Mantes-la-ville (compétences/axes développés : réussite éducative, santé et citoyenneté et prévention de la délinquance).

Il s'agit de mettre en place, dans le cadre de ce contrat, des actions dans divers domaines (emploi/développement économique, santé, habitat/cadre de vie, éducation et prévention de la délinquance/citoyenneté), en direction des habitants des 3 quartiers prioritaires : Brouets/Meuniers, Domaine de la Vallée et les Merisiers Plaisances. Le contrat urbain de cohésion sociale qui engage chacun des partenaires à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés (chômage, violence, logement...).

Le public visé va de la petite enfance aux seniors. L'objectif de ce contrat reste de répondre aux difficultés sociales et diverses de ces quartiers et tenter de réduire l'écart, dans ces différents domaines, entre les quartiers prioritaires et les autres quartiers de la Ville.

Des subventions sont sollicitées tous les ans auprès de l'Agence de cohésion sociale et d'égalité des chances/ACSE, des actions portées par la Ville (CVS, petite enfance, jeunesse, culture, sport) et des actions portées par les associations de quartier (la Toile, Cités d'arts, Jeunes sans frontières, Authentik, Ramdamslam).

E/ Le Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) :

Ce contrat a été lancé officiellement fin 2009. Après avoir réalisé le diagnostic partagé, des orientations ont été données. La mise en œuvre des orientations du CLSPD concerne les actions suivantes :

- Mise en réseau des acteurs agissant dans le domaine de la prévention
- Actions de prévention en faveur des mineurs et des jeunes majeurs
- Lutter contre les cambriolages
- Améliorer la sécurité routière
- Lutter contre les addictions
- Favoriser l'accès aux droits et l'aide aux victimes
- Promouvoir la citoyenneté et favoriser le lien social
- Renforcer une présence de proximité
- mise en place du CDDF

L'équipe de prévention spécialisée, l'association IFEP, est régulièrement sollicitée pour des questions de prévention de la délinquance.

Le diagnostic réalisé en 2009 a soulevé plusieurs problématiques préoccupantes pour la jeunesse Mantevilloise : un taux de chômage important, un décrochage scolaire élevé et plus particulièrement au collège, une augmentation de la violence au sein des collèges, la présence de jeunes enfants dans la rue non accompagnés et à des heures tardives.

Afin de répondre à ces difficultés, la Mairie et le Conseil général ont souhaité la mise en place d'une équipe de prévention spécialisée pour intervenir auprès des jeunes entre 11 et 25 ans en grande difficulté, en marge des dispositifs de droit commun et en rupture sociale et familiale. Les quartiers ciblés sont le Bas du Domaine, les Merisiers/Plaisances, les Brouets/Meuniers et le Village.

Grâce à un travail de rue et de repérage des jeunes, les éducateurs spécialisés de l'IFEP assurent un travail de suivi, d'accompagnement et d'orientation des jeunes en fonction des besoins identifiés.

L'équipe de prévention spécialisée articule son action avec l'ensemble des acteurs locaux (bailleurs, associations, services municipaux, mission locale, secteur d'action sociale) afin d'orienter les jeunes vers les dispositifs existants.

F/ La Zone de sécurité prioritaire (ZSP) :

Parallèlement à un volet sécurité piloté par le Préfet, la Ville est sollicitée pour réfléchir à développer le volet prévention de la délinquance dans le cadre de la zone de sécurité prioritaire.

Le périmètre de ce dispositif concerne le Mantois et plus particulièrement les quartiers du Val fourré, des merisiers et de la gare.

Un des objectifs est d'améliorer le partenariat entre la police nationale et plus largement les services de l'État dans les domaines de l'investigation, du renseignement et de l'occupation du domaine public et les acteurs locaux tels que la police municipale.

Quelques chiffres : des incivilités en baisse

DESIGNATION	2011	2012	variation
Atteinte Volontaires à l'Intégrité Physique	179	156	-12,85%
Elucidation	36,87%	44,87%	
Atteintes aux biens	703	505	-28,17%
Elucidation	5,83%	6,34%	
Escroqueries et infraction économiques et financières	76	71	-6,58%
Elucidation	28,95%	36,62%	
Infractions Révélées par l'Action des Services	32	50	56,25%

Baisse des délits de 28%

Indicateurs de Pilotage des Services	2011	2012	variation
Vols à main armée	2	0	-100,00%
Vols avec violences	63	50	-20,63%
Vols par effractions	124	114	-8,06%
Vols à la tire	3	6	100,00%
Vols de véhicules	62	50	-19,35%
Vols de cyclomoteurs	23	10	-56,52%
Vols à la roulotte & accessoires	123	67	-45,53%
Destructions & dégradations	141	93	-34,04%
Incendies Volontaires	40	41	2,50%
Total Indicateurs de Pilotage des Services	541	390	-27,91%

4 priorités ont été définies par le Préfet :

- Vols-violences sur personne
- Vols avec effraction
- Trafics de drogue
- Problématique de communautarisme

Pour Mantes-la-Ville, il a été précisé la nécessité d'intervenir sur les dégradations de biens publics récurrentes dans les quartiers. La question des rivalités entre quartiers, propre à la commune devra être prise en considération.

En termes de sécurité, une mobilisation des effectifs de la police nationale sur les zones prioritaires est organisée. Les ZSP, bien que piloté par le Préfet, ont une déclinaison locale au sein des quartiers définie et nécessite un étroit partenariat avec la commune concernée.

Il a été proposé de mettre en place, dans le cadre du CLSPD, des comités restreints mensuels et permettant une forme plus opérationnelle où les partenaires pourront échanger sur des situations de jeunes de façon nominative.

Deux groupes de travail distincts :

- un groupe évoquant les situations de jeunes majeurs entre 18 et 25 ans. Avec un objectif de suivi individuel assuré par la mission locale.

- un groupe évoquant la situation de jeunes mineurs (tranche d'âge : de 11 à 17 ans) réunissant les partenaires adéquats afin d'établir une analyse de la situation, les mesures déjà proposées et le suivi dont bénéficie le mineur, les difficultés du mineur et de la famille et les pistes de travail pouvant être proposées en croisant les regards pluridisciplinaires des différents professionnels présents. L'action proposée par la mission locale, pour les jeunes pouvant y prétendre, pourra être envisagée. Des actions de type collectives pourront également être proposées.

Le public de jeunes ciblé concerne les populations qui peuvent commettre des méfaits sur le territoire ZSP, être scolarisé au collège des Plaisances ou habitant le quartier.

Ces jeunes sont en rupture soit déscolarisés soit en créant des débordements sur l'espace public (squats, dégradations de biens, trouble à l'ordre public...). Les jeunes déscolarisés intégrant le dispositif de plateforme de décrochage scolaire ne sont pas concernés par ce comité restreint étant donné que la plateforme réunissant le collège des Plaisances et la Mission locale, aborde déjà ces problématiques et assure un suivi de ces jeunes. Cependant, certains jeunes n'intègrent pas la plateforme de décrochage scolaire bien qu'ils soient conviés à le faire. Ce type de problématique pourrait être abordé dans le cadre du comité restreint de la ZSP.

La composition du comité restreint est variable selon la situation traitée.

En effet, les membres du comité restreint peuvent convier ponctuellement des personnes ou solliciter la présence de personnes qualifiées dont l'audition est de nature à favoriser la compréhension d'une situation.

De plus, il pourra être envisagé de mettre en place des actions de prévention de la délinquance pouvant être présentées et financées dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance.

G/ le plan de réussite éducative

Ce dispositif repose sur un accompagnement personnalisé pour la réussite scolaire d'enfants et d'adolescents de 2 à 16 ans.

La réussite éducative est un enjeu majeur de l'égalité des chances. Depuis 2007, Mantes-la-Ville dispose d'un programme de réussite éducative (PRE). En effet, des inégalités de réussite scolaire existent entre établissements classés en réseau de réussite scolaire (ex- ZEP) et les autres. Elles apparaissent dès l'école primaire or la réussite éducative est un enjeu majeur d'égalités des chances et repose sur une articulation entre ce qui se passe à l'intérieur de l'établissement scolaire et en dehors.

Le PRE est un accompagnement des élèves des écoles primaires, les collégiens et les lycéens sur orientation de leur établissement scolaire ou de toute autre structure de la ville. L'un des axes de travail est de restaurer la place des parents dans l'éducation, c'est pourquoi ces derniers sont systématiquement associés à l'intégration de leurs enfants dans le dispositif. Parmi les axes de travail également, le développement éducatif, la prise en charge sanitaire et l'efficacité de l'action éducative.

Environ 200 jeunes mantevillois font actuellement partie de ce dispositif. Au-delà du PRE, la réussite éducative passe par une adaptation de l'offre éducative en dehors du temps scolaire, adaptée aux besoins des enfants et des jeunes et par la prise en compte des difficultés que peuvent rencontrer les parents. Les actions du dispositif se déclinent en 4 axes majeurs : scolaire, santé, accès aux loisirs, implication parentale.

Voici les différentes actions aux services des enfants et des familles :

- Le Coup de Pouce Lecture : tous les jours de 16h30 à 18h, le Coup de Pouce Lecture offre aux enfants du cours préparatoire d'apprendre la lecture et de l'écriture de façon ludique. Par petit groupe de cinq, les enfants se retrouvent autour d'un intervenant et partagent un moment convivial qui se décompose en 3 temps : le goûter, les devoirs, les jeux de lecture et d'écriture.

- L'Accompagnement Scolaire Individualisé

Elémentaire: Deux jours par semaine de 16h30 à 18h, un groupe de 3 enfants travaille autour du jeu, des devoirs et de la méthodologie.

Collège: Le mercredi après-midi de 13h30 à 16h30, un groupe de 3 collégiens retravaillent les notions non acquises en cours.

- Intervention Médico-sociale : en lien avec la psychologue de la réussite éducative sont proposées des évaluations et diagnostics psychologique en direction des enfants et des familles.

Les accompagnateurs de suivi éducatif peuvent également orienter et accompagner les enfants et familles vers les professionnels de santé (Psychologue, orthophoniste,...).

- Aides financières : après une étude des ressources de la famille, peuvent être accordées des aides financières pour un accès aux pratiques culturelles et sportives, mais également un accès aux dispositifs péri et extrascolaires proposés sur la ville.

I/ la convention RSA

Pour rappel, en 2011, la commune comptait 615 bénéficiaires du RSA.

La convention partenariale 2010-2012 prévoyait que le CCAS soit le référent unique pour :

- les personnes isolées de plus de 25 ans sans ressources (article L 262-4 du CASF)
- les couples sans enfant.

Le RSA a pour objet d'assurer aux bénéficiaires des moyens convenables d'existence, d'inciter à l'exercice d'une activité professionnelle et de lutter contre la pauvreté.

Dans le cadre d'une convention de partenariat conclue pour 3 ans avec le Conseil général des Yvelines (voir **délibération du CA du CCAS du 16 novembre 2010**), deux agents du CCAS ont assuré le suivi ainsi que l'accompagnement social et socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA célibataires ou couples sans enfant.

La situation économique et de l'emploi pousse les bénéficiaires du RSA à s'inscrire nombreux auprès des services de Pôle Emploi.

Dans le même temps, ils demandent à être accompagnés par des travailleurs sociaux dans la résolution de leurs diverses difficultés sociales.

En 2012, le CCAS de Mantes-La-Ville a enregistré une baisse du nombre de demandes au cours du 1^{er} semestre, mais depuis septembre, ce nombre a augmenté.

La part des mutations externes (dossiers transmis par le SAS, émanant d'autres communes, ou ceux instruits par la CAF de Mantes la Jolie) a été importante sur l'année.

Nombre de bénéficiaires

Nombre de suivis de dossiers actifs	111	
Nombre de personnes en attente de notification des droits	1	
	Total	112
Nombre de contrats signés		62
Taux de contractualisation		55%

En 2012, le CCAS a reçu et accompagné 179 personnes. A la date du 30 octobre, on compte 112 dossiers actifs.

Comparatif entre 2010-2012

Thématique \ Année	2010	2011	2012	Variation en % 2010/2011	Variation en % 2011/2012
Nombre de bénéficiaires	223	177	179	-20,60	+ 1,10
Dossiers actifs	154	132	112	-14,30	-15,10
Contrats valides	64	47	62	-26,50	+ 31,90
Nouveaux dossiers	31	34	75	+ 9,70	+ 120,60
Nombre de sorties	59	45	42	-23,70	-6,70

Une nouvelle convention triennale pour la période 2013-2015 est en cours d'élaboration.

J/ Le Contrat Social de Territoire

Le CST de Mantes-la-Ville 2010-2012 a la particularité, sur le territoire, d'être contracté par la commune et l'intercommunalité de la CAMY et le Conseil général des Yvelines. Au cours des trois ans, la terminologie du contrat a évolué de contrat d'objectifs et de moyens à contrat social de territoire.

Pour répondre aux orientations **quatre axes prioritaires** ainsi que **la création d'un observatoire social** ont été validés par les partenaires contractants :

- Le renforcement du soutien à la parentalité
- Le renforcement des actions de prévention des 10-15 ans en lien avec leurs parents
- Les offres d'insertion innovantes pour les jeunes et les personnes les plus éloignées de l'emploi
- Le renforcement des liens intergénérationnels et prévention de l'isolement des personnes âgées
- La mise en place d'un observatoire social local

Se déclinant en 22 actions:

- 9 actions existaient déjà dans le contrat d'objectifs et de moyens précédent.
- 5 actions existantes ont été intégrées dans ce contrat.
- 8 nouvelles actions ont vu le jour à partir d'éléments issus du diagnostic social, réalisé en 2009.

K/ Le Contrat de développement de l'offre résidentielle (CDOR)

Etat des lieux et données thématiques à partir des actions engagées

Profitant de l'expérience du précédent contrat social de territoire (2010-2012), l'actualisation du diagnostic social s'appuie également sur une dynamique partenariale et la coopération entre les différents acteurs du territoire depuis plusieurs années. Outre les données générales présentées plus haut, **ce diagnostic s'enrichit également des éléments issus des actions elles-mêmes et des réflexions recensées au travers des groupes de travail thématiques** liés aux quatre axes prioritaires. Cette partie sera consacrée à faire un état des lieux par thématique et de souligner le point de vue des professionnels.

Le premier axe prioritaire était de renforcer le soutien à la parentalité pour permettre une implication plus importante et plus pertinente des parents dans l'action éducative auprès de leurs enfants (petite enfance, enfance, adolescence). Pour répondre à l'objectif du *renforcement du soutien à la parentalité et du renforcement des actions de prévention en direction des 10-15 ans en lien avec leur parents*, 13 actions ont été déclinées sous les thématiques suivantes : le soutien à la parentalité (8 actions) et la prévention en direction des 10-15 ans (5 actions).

Parentalité

Le diagnostic réalisé en 2009 a mis en lumière le besoin de développer des actions en matière de soutien à la parentalité en direction des habitants.

C'est à partir de ce constat et d'un état des lieux des différents dispositifs à destination des familles, que le **soutien à la parentalité** a été retenu comme un axe prioritaire du Contrat social de Territoire 2010-2012. Ce choix a permis à la fois de valoriser l'offre existante et de proposer de nouvelles actions. Dans un souci de cohérence des actions existantes et rencontrant leur public au sein des centres sociaux ont été intégrées au CST.

Ainsi les « **Temps Parents-Enfants** » ont été resitués dans cette thématique « parentalité » afin qu'ils soient mieux identifiés par les familles mais aussi par les partenaires comme s'intégrant au dispositif de soutien à la parentalité et pas seulement comme une activité de loisirs offerte aux familles.

Ces temps de partage autour du jeu ont vocation à permettre :

- aux parents et aux enfants de se retrouver ensemble sur un temps ludique,
- de partager un moment avec d'autres familles, permettant ainsi de rompre l'isolement de certaines mères,
- de favoriser l'échange d'expériences,
- de développer du lien social.

C'est aussi pour l'enfant un lieu de socialisation et de jeux.

Ces actions qui ont les mêmes objectifs sur les trois centres sociaux, sous des formes différentes, sont maintenant bien repérées par les familles. A travers ces supports variés, les mères, majoritairement présentes, prennent plus de plaisir à partager du temps de jeu avec leur enfant. Ces espaces permettent aussi de créer une relation de confiance avec les professionnels, propices à orienter plus facilement les familles en cas de repérage de difficultés.

Le **bilan globalement positif** de cette action permet d'envisager la reconduction tout en laissant la possibilité d'évoluer dans la forme en fonction des besoins et des demandes des habitants qui seront interrogés, notamment au moment de l'élaboration des nouveaux projets sociaux des centres de vie sociale.

La « **médiation à la fonction parentale** », action existante depuis 2000, a été intégrée au CST pour la valoriser et la faire mieux reconnaître des partenaires. Cette action vise à soutenir des parents dans l'appropriation de leur rôle parental, notamment un public de femmes maîtrisant mal les codes de la société du fait de leur origine culturelle et pouvant ainsi se trouver en difficulté et notamment dans les relations avec l'école.

Cette action est menée à la fois de façon collective, à travers l'animation de groupe, ou de façon individuelle, à travers des entretiens.

L'écoute et l'orientation sont les deux principaux axes de cette action qui supposent une bonne connaissance du partenariat local.

Le bilan de l'action a montré la nécessité de redéfinir les objectifs et de revisiter les modalités de mise en œuvre afin d'être plus lisible et mieux adaptée à l'évolution de l'offre qui s'est développée en matière de soutien à la parentalité sur le territoire.

L'action des « **Séjours Familiaux** » a fait l'objet d'un travail de réflexion pour en redéfinir les objectifs et les possibilités de mise en œuvre au regard des contraintes qui avaient été identifiées précédemment. La définition d'un public cible déjà identifié avec des difficultés éducatives supposait la recherche d'un partenaire pour accompagner les familles lors des départs en séjour de vacances. La recherche s'est malheureusement révélée infructueuse. Le groupe souhaite conserver l'idée en ciblant un public de familles plus large avec un accompagnement plus léger en amont et en aval du séjour qu'elles pourraient ainsi effectuer seules. Le soutien éducatif pourrait alors être proposé lors de la préparation au départ et après le retour par un accompagnement qui reste à construire.

La « **mise en place d'une permanence de puéricultrice sur le quartier du Domaine** » a été effective fin 2011 et s'est poursuivie toute l'année 2012 au sein de l'espace petite enfance F.Dolto. Malgré un effort de communication à travers différents supports, ce temps de permanence bi-mensuel n'a pas trouvé son public. Trop peu de parents l'ont investi pour que l'on puisse envisager de la maintenir. Cette faible fréquentation est à mettre en lien avec la diminution globale de la demande en matière sociale et médico-sociale sur ce quartier. Il est vrai que **l'offre de service s'est largement développée depuis 2009** avec le programme de rénovation urbaine et la présence sur le quartier de structures ou **associations qui ont largement contribué à développer le lien social et à favoriser la mobilité au-delà du quartier**. Il y a une plus **grande stabilité au niveau de l'habitat également et moins de naissances sur ce quartier depuis quelques années**. L'action ne sera donc pas reconduite sur 2013.

L'action « **conférence débat** » mise en œuvre par la Direction de la petite enfance s'adressait à un public de familles en questionnement sur le développement du jeune enfant. Le repérage de ce besoin a été essentiellement réalisé auprès des familles fréquentant un mode garde ou une structure petite enfance de la ville. Néanmoins, si deux conférences ont été réalisées en 2011, l'action n'a pas été reconduite en 2012, **le nombre de familles participantes étant trop faible** au regard des professionnels mobilisés pour la mettre en œuvre.

Le bilan global de l'action « **Jouons ensemble** » montre que ce temps d'accueil parents-enfants proposé au sein de l'Espace F.Dolto a su fidéliser les familles et devenir un véritable espace de socialisation et de prévention. Le vecteur du jeu s'est fait plus discret au profit de la relation et de la parole. La CAF a d'ailleurs labellisé cette action en tant que « **Lieu d'accueil parents-enfants** ». Le bilan quantitatif est satisfaisant. Cependant, il est à mettre en corrélation avec le bilan de l'autre lieu d'accueil parents-enfants de la ville qu'est « **Pause Couleurs** ». Cette action partenariale (commune-CG-ITP) intégrée au CST en 2010 a connu plusieurs réajustements, aussi bien dans la constitution de l'équipe d'accueillantes que dans les modalités d'ouverture au public, passant notamment de deux temps d'accueils hebdomadaires à un seul pour tenir compte de la baisse de fréquentation au sein de l'Espace F.Dolto.

La **pertinence de lieu d'accueil parents-enfants sur la commune n'est pas à questionner mais il est certain qu'il est néanmoins nécessaire de s'interroger sur l'offre proposée au regard du nombre d'habitants**. Un diagnostic plus approfondi permettra de mieux connaître les attentes et les besoins des familles. Ce travail est donc à réaliser en 2013 pour mettre en cohérence les différentes actions et mieux répondre aux préoccupations parentales des différents quartiers.

L'action « **Développer une pratique commune autour du soutien à la parentalité** » n'a pas été mise en œuvre sur l'exercice de ce CST. La pertinence a été réaffirmée par le **groupe de travail qui souhaite la voir à nouveau inscrite au prochain CST**.

Éléments à retenir dans le cadre du diagnostic social

Les différents professionnels œuvrant auprès des familles pour les soutenir dans leur rôle parental ont pu partager la nécessité de réaliser un véritable recueil de leurs besoins et de leurs attentes. En effet, **certaines d'actions ne trouvent pas écho auprès des familles et il serait utile de mettre en adéquation les attentes et les actions**. De plus, **les professionnels remarquent que l'offre est assez étoffée** et qu'il serait déjà utile de faire un **état des lieux complet sur la commune et plus largement sur le territoire avant d'envisager de nouvelles actions**.

Il est donc proposé de reconduire cinq actions existantes et de réaliser sur l'année 2013, une fiche action spécifique ayant pour objet d'approfondir le diagnostic autour de cette thématique, notamment sur les évolutions des typologies des familles sur les différents quartiers. Il est envisagé de rechercher également **des interlocuteurs au niveau du tissu associatif ou des groupes d'habitants déjà constitué pour les interroger et recueillir leurs attentes et besoins**. Enfin, il serait pertinent de pouvoir faire quelques recherches sur les actions existantes de soutien à la parentalité sur d'autres territoires ou régions afin de développer la créativité dans les modes d'approche.

Ce diagnostic approfondi permettra de valider à plus long terme la pertinence d'un axe aussi large que la Parentalité en apportant des éléments factuels et des éléments d'analyse de la situation sur la commune.

Prévention des 10-17 ans

Cette thématique regroupe 5 actions dont les actions de prévention menées dans les centres de vie sociale de la commune.

L'action « **ailleurs si j'y suis** » avait pour but de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ainsi que l'implication de leurs parents dans le suivi éducatif. Force est de constater que cette action ne s'est pas mise en place. Cette action devait, à l'origine être portée par l'association « cap et vie ».

L'action « **passerelles culturelles** » se sert de la culture comme d'un outil de socialisation et d'épanouissement pour des jeunes de 7 à 18 ans. Directement inscrite dans le cadre de la lutte contre les exclusions, cette action a pour objectif de favoriser la mobilité des jeunes et des familles et de permettre aux parents de s'impliquer dans les activités culturelles de leur enfant. Cette action est bien repérée par les jeunes. Au travers de plusieurs ateliers (chants, percussion et slam), les jeunes apprennent à s'écouter, se respecter, à produire ensemble à partir d'un support commun. Ces ateliers leur permettent de travailler sur l'expression corporelle et personnelle. Malgré l'intérêt pour cette action, **les médiateurs culturels notent deux points d'amélioration majeurs : la communication autour de l'action et la manque de régularité de participation des jeunes**.

L'objectif de l'action « **prévention par le sport** » était de valoriser les activités sportives de proximité et de s'en servir comme un outil structurant pour les jeunes. La fréquentation régulière des jeunes, ainsi que la récurrence de l'action en font une activité importante du service jeunesse. Le partenariat avec le FC Mantois n'ayant pu se faire, le service jeunesse et le service des sports sont les seuls à porter l'action. Ainsi l'orientation des jeunes vers des associations sportives ou des partenaires institutionnels ne peut se faire que par le biais des encadrants, eux-mêmes en relation étroite avec les informateurs jeunesse du PIJ de Mantes-la-Ville qui ont une bonne connaissance du territoire en la matière. La démarche ayant pour objectif de **responsabiliser les jeunes par la mise en place d'associations grâce auxquelles ils peuvent s'engager et s'impliquer dans la mise en œuvre de cette action**, a abouti sur le quartier des Merisiers-Plaisance, mais elle reste à faire pour le quartier du Domaine de la Vallée. Un autre quartier a vu la mise en place d'un créneau de foot en salle, le quartier des Brouets où une association de jeunes participe à l'encadrement des séances.

Suite au constat de méconnaissance des jeunes de leurs droits et devoirs, du système judiciaire et des services proposés sur la commune, l'action « **jeunes, adultes et citoyenneté** » avait pour objectif tout en informant les jeunes de leurs droits et devoirs de favoriser les débats citoyens. Au travers l'organisation de plusieurs sorties et événements, cette action a largement touché un public de collégiens via les délégués de classe. **Les jeunes se disent satisfaits des nouvelles actions menés sur leur quartier.** Par contre, **l'augmentation de plusieurs actes d'incivilités et l'augmentation des conseils de disciplines dans les collèges** laissent à penser qu'il est important de pouvoir continuer de proposer cette action et d'essayer d'élargir la tranche d'âge du public cible (10-11 ans).

Les objectifs de la « **médiation sociale** » sont multiples. Il s'agit de prévenir et aider à la résolution de conflit de la vie quotidienne par la médiation et le dialogue, d'accueillir, d'écouter et d'informer le public afin de renforcer le lien social sur les quartiers, d'aider aux démarches et d'orienter les publics et de faciliter le dialogue entre les services publics et les usagers.

En septembre 2012, le service jeunesse a rédigé une note concernant les constats liés à la jeunesse sur la commune. Il nous a semblé judicieux de pouvoir en inclure une partie dans cet état des lieux dans l'axe thématique « prévention ». Ainsi, le service jeunesse, tout comme les acteurs de terrain, notent que la pratique en matière de loisirs tant pour les 11-17 ans que pour les jeunes majeurs s'inscrit plus dans une démarche consumériste que dans une démarche participative.

Extrait de la note de service du service jeunesse de la commune – septembre 2012

Seulement 93 jeunes mineurs sont inscrits au Local Ados. Ils fréquentent peu l'accueil informel, mais beaucoup plus les sorties organisées par la structure. Les ouvertures des gymnases sont bien fréquentées en moyenne 30 jeunes par séances. Les permanences dans les quartiers excepté celle des Merisiers-Plaisance sont peu ou pas du tout utilisées selon les saisons où les activités proposées.

S'inscrivant dans un processus d'offre et de demande, les animateurs jeunesse ont conforté les jeunes dans des pratiques consommatrices en multipliant les sorties, les accueils et les activités. Certaines sorties gratuites ou peu onéreuses se voyant souvent validées alors que d'autres nécessitant plus de budget et de préparation étaient refusées.

Sans projet éducatif à l'échelle de la ville, la politique jeunesse ne peut bénéficier d'un socle de valeurs lui permettant d'inscrire ces loisirs dans le cadre de projets pédagogiques cohérents.

Des démarches s'inscrivant dans la perspective de permettre aux jeunes d'acquies plus d'autonomie et leur permettant d'élaborer des projets en phase avec les réalités économiques de notre époque devront être mise en place ainsi qu'un projet éducatif incitant les professionnels de la prise en charge des enfants et des jeunes de la ville à travailler avec des objectifs communs.

Depuis la création du Local Ados en 2004, la politique jeunesse a plutôt été pensée de façon centralisée. La structure principale devait avoir une action attractive sur l'ensemble des jeunes, malgré l'éloignement de certains quartiers de la ville. **Les diverses actions et passerelles étaient menées dans le but de favoriser l'attractivité du point central.**

Force est de reconnaître que la structure était fréquentée des jeunes du village, du domaine et dans une bien plus faible mesure des Merisiers-Plaisances, que le nombre des fréquentations étaient bien plus faible que celles espérées et certainement pas à la hauteur d'une ville de près de 20'000 habitants, de nombreux projets se sont inscrits dans une volonté de mettre en place des actions hors les murs, voir dans les locaux des CVS.

Aujourd'hui on peut constater que ces projets, **malgré la récurrence des temps d'accueils informels, reste ponctuels et éphémères ce qui ne permet pas de prolonger une relation durable et de confiance entre jeunes et animateurs.** Ce dernier élément étant de plus impacté par le fait que se ne sont pas toujours les mêmes animateurs qui assurent les mêmes accueils, pour cause de congés et d'heures de récupérations des uns et des autres.

Hors, dépend de cette relation, jeunes/animateurs, ainsi que de la teneur des projets mis en place dans chaque quartier, la possibilité de faire se rencontrer des jeunes de différents quartiers, dans la perspective d'enrailler leurs relations conflictuelles. Ainsi il serait bien d'ouvrir, comme cela se fait ailleurs, des accueils jeunes dans chaque CVS avec des équipes de deux animateurs à temps complet sur la structure, afin d'engager ce travail.

Ainsi nous aurions un socle relationnel, éducatif et pédagogique solide pour la construction de projet d'animation, qui permettront aux équipes d'animateurs de faire se rencontrer, se rapprocher et se comprendre nos jeunes des différents quartiers.

A l'heure actuelle on peut s'apercevoir que le temps de travail des animateurs jeunesse s'articule autour de deux axes majeurs : l'accueil de loisirs 11-17ans, les gymnases et les permanences dans les quartiers.

Aussi si l'on considère que l'accueil de loisirs s'adresse exclusivement aux mineurs et peut avoir dans la construction de son programme d'activités des aspects redondants. Que **les gymnases et les permanences cantonnent les animateurs dans un rôle qui s'apparente plus à celui d'un surveillant que d'un animateur qui met en œuvre une politique jeunesse. Le manque de développement de projet avec les jeunes dans un but éducatif, fait cruellement défaut.** Cela pourrait expliquer le manque d'intérêt des jeunes pour nos structures de loisirs qui sont engagées dans des habitudes de fonctionnement qui ne répondent pas à l'ensemble de son public potentiel.

Le PIJ quand à lui est une structure qui fonctionne bien et apporte, grâce à son réseau de partenaires de nombreuses réponses aux jeunes en quête d'information. Le point central a toujours pu maintenir voir augmenter d'année en année la fréquentation de son public. Mais la difficulté à maintenir régulièrement ses permanences dans les CVS l'oblige à revoir son fonctionnement en la matière pour les années à venir. Une coordination plus efficace et bien organisée avec les animateurs jeunesse, pourrait également être profitable à la diffusion d'informations utiles quand à l'insertion professionnelle des jeunes. Cette coordination devra tenir compte du rôle de chacun et des champs d'actions respectifs des informatrices jeunesse et des animateurs jeunesse.

Eléments à retenir dans le cadre du diagnostic social

- Les professionnels soulignent plusieurs problématiques en matière de jeunesse :
- Peu de fréquentation en matière de loisirs
 - Des relations conflictuelles entre jeunes des différents quartiers
 - Une augmentation des incivilités pour les jeunes de 11-12 ans sur la commune
 - Une structure d'accueil des mineurs trop à l'écart sur le plan géographique
 - Une utilisation trop consumériste des loisirs
 - Peu d'engagement volontaire des jeunes
 - Pas assez d'accompagnement de projet
 - Pas assez de cohésion entre les différents acteurs de la politique jeunesse

Insertion

Le deuxième axe prioritaire visait l'optimisation de l'insertion des 16-25 ans et des personnes les plus éloignées de l'emploi. Pour répondre à l'objectif de *développer des offres d'insertion innovantes* pour ce public, 6 actions ont été déclinées sous la thématique de l'insertion.

Le comité de suivi emploi de Mantes-la-Ville est constitué de l'ensemble des partenaires autour de la thématique de l'insertion. Outre l'objectif de la meilleure connaissance du partenariat, ce comité a aussi permis aux partenaires de suivre et d'évaluer les 6 actions inscrites dans le volet insertion du contrat social de territoire.

L'objectif de l'action « **développement de l'information et de l'orientation emploi/insertion** » était d'amener les acteurs locaux à mieux connaître les missions des partenaires intervenant dans le champ de l'emploi et de l'insertion afin de développer les articulations et passerelles entre les uns et les autres.

Le **réseau des partenaires** autour de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes est **suffisamment développé** pour étudier l'idée de la mise en place d'un travail partenarial autour de suivi individualisé et global des jeunes dans le cadre du label national du service public. Il réunirait les partenaires tels que le CIO, la Mission locale, le réseau d'information jeunesse... Dans les perspectives possibles, la mise en place de ce type de réseau pourrait être étudiée sur le Mantois. La poursuite des réunions du comité de suivi emploi est préconisée car elles permettent une connaissance des projets et missions des structures représentées. Pour l'élaboration d'une journée « thématique », il est proposé de cibler les dispositifs à présenter en direction des associations ou de publics ciblés (par exemple, les contrats d'avenir), à l'image de la conférence du 6 octobre 2011 où les associations avaient pu être informées des différentes structures intervenant sur le territoire dans le domaine de l'insertion professionnelle, de l'emploi et de la formation.

La **création de supports informatiques** étaient prévus dans cette action (informations socioprofessionnelles sur le site de la maison de l'emploi, de la mairie). Le sujet reste à l'ordre du jour. L'utilisation des nouvelles technologies est aussi à prendre en compte avec le public jeune. Le service jeunesse réfléchit à la mise en place de communication sur facebook ou par WEB/SMS afin de sensibiliser le plus grand nombre de jeunes et d'utiliser les moyens de communication actuels. Il est également évoqué, en plus des comités de suivi emploi, un blog ou autre support permettant une information continue des actions et projets mis en place sur le Mantois.

L'action « **Faciliter l'accès à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes éloignés de l'emploi** » visait le fait d'amener un public ne fréquentant pas les services d'accompagnement vers l'emploi à intégrer un parcours d'insertion professionnelle par l'intermédiaire d'une structure d'insertion professionnelle. Selon les professionnels de terrain, de nombreux jeunes restent encore à la marge des dispositifs d'insertion socioprofessionnelle. L'action portée par l'association Authentik doit engager un partenariat avec les animateurs de proximité prochainement instaurés par le service jeunesse au sein des trois quartiers prioritaires. Le service de médiation sociale, avec la présence d'un médiateur référent sur les questions liées à l'insertion professionnelle, rencontre également l'association afin de mettre en place des passerelles entre ces deux structures.

Le maillage entre les différentes associations de quartier de Mantes-la-Ville est aussi à considérer, avec une présence de plusieurs associations de jeunes (Jeunes sans frontières pour les Merisiers/Plaisances et la Toile pour le quartier des Brouets/Meuniers) récemment impliquées dans la vie des quartiers.

Pour l'action « **Accueil et accompagnement socio professionnel des personnes éloignées de l'emploi** », l'objectif était de proposer un accompagnement socioprofessionnel renforcé aux personnes éloignées de l'emploi et rendre les personnes plus autonomes afin qu'elles réintègrent à terme les structures de droit commun. Objectif emploi ouest, structure intervenant sur cette action, précise qu'un diagnostic précis des problématiques rencontrées et du public concerné a été établi. Cependant, la structure estime ne **pas** avoir disposé d'**assez de permanences pour établir un suivi approfondi de chaque situation**. En effet, les temps d'accueil prévus, dans le cadre du marché public, mobilisaient essentiellement la structure en termes d'orientation. Néanmoins, ce temps d'accueil lui **a également permis** de ne pas être étiquetée « structure emploi » et, par conséquent, **de recevoir des publics très éloignés de l'emploi**.

Le public majoritaire est composé de femmes qui souhaitent retravailler après un congé maternité ou qui n'ont jamais travaillé avec de faibles qualifications. **Une des problématiques récurrentes** rencontrées par Objectif emploi **reste la mobilité physique et psychologique**.

Il existe également **une problématique de garde d'enfants** répondant à différents paramètres tels que la problématique financière, culturelle ou liés aux problèmes de délinquance (essentiellement pour les adolescents).

La proposition d'un système de solidarité (avec un réseau de baby-sitter) entre plusieurs familles d'un même quartier doit être interrogée. La question de la faisabilité et de la responsabilité engagée reste éclaircir.

« **La mise en place d'une étape préalable à l'insertion socioprofessionnelle d'un public immigré ne maîtrisant pas la langue française et la culture de l'emploi** » devait permettre à un public étranger rencontrant des difficultés d'acquérir les préalables nécessaires à la mise en place d'un parcours d'insertion socioprofessionnelle. Dans le cadre du CST 2013-2015, un approfondissement des objectifs et des indicateurs sera réalisé. Le partenariat avec Objectif emploi ouest et le pôle emploi reste encore à développer. De plus, les partenaires remontent que le nombre de places est insuffisant.

L'action « **Favoriser l'insertion sociale et l'investissement éducatif d'un public immigré** » devrait être intégrée dans le volet « parentalité » du CST 2013-2015, en effet, ce projet concerne plus particulièrement les liens avec l'éducation nationale et l'investissement des parents dans l'éducation des enfants.

L'objectif du « **volet insertion du point d'accès aux droits** » est de favoriser l'insertion socioéconomique des personnes les plus éloignées de l'emploi en facilitant l'accès à l'information, au droit, aux aides et dispositifs. La question du droit du travail est à étudier, cette problématique fait partie des principales questions récurrentes des habitants. Une information en direction des professionnels intervenant dans le cadre du PAD pourrait être proposée dans un premier temps.

Cette sensibilisation permettrait aux différents partenaires de renseigner, dans les meilleures conditions, les habitants et d'orienter également vers les structures adaptées.

En plus du bilan des actions, l'ensemble des partenaires expriment plusieurs remarques à prendre en compte pour cette thématique :

- l'intégration de jeunes âgés de 18 ans au sein du dispositif « jobs d'été » va être étudiée. À l'élaboration de ce dispositif, la tranche d'âge ciblée correspondait à des jeunes de 16/17 ans ayant des difficultés à trouver un job d'été en raison de leur âge. Dorénavant les jeunes de 18 ans rencontrent, du fait du chômage et de la crise de l'emploi, également ce type de difficultés.
- Suite à la demande d'un partenaire sur les raisons de la fin du dispositif « postes ouverts », il est précisé que ce dispositif ne répondait plus à son objectif initial. De plus, les besoins ont évolué depuis la création de cette action, la Mission locale intervenant dorénavant sur les questions de préparation aux entretiens emploi. La CAMY étudie actuellement la mise en place de nouveaux dispositifs sur ces questions.
- l'action « chantier école » permet non seulement d'accompagner et former des personnes qui sont en recherche d'emploi afin de leur permettre d'atteindre progressivement leur objectif professionnel mais également de faciliter l'accès des stagiaires à un emploi durable ou l'accès à une formation qualifiante dans le domaine du bâtiment.
- La Maison de l'emploi étudie actuellement un projet sur l'orientation des salariés.
- L'association Amplitude intervient sur plusieurs communes du territoire du mantois et joue un rôle important dans les techniques de recherche d'emploi (création de CV et de lettre de motivation). Une des spécificités est que cette association intervient à la demande sans qu'une prise de rendez-vous soit nécessaire. En 2012, l'association a effectué 273 entretiens ce qui correspond à l'accueil de 221 adultes et 49 jeunes de moins de 26 ans.
- Le poste du médiateur emploi a été supprimé fin 2012.

Le public concerné cumule plusieurs difficultés qui sont autant de freins à l'accès à l'emploi : longue période sans emploi, faible niveau de qualification, recherche de contrat à temps partiel, décalage entre les attentes et la réalité du marché de l'emploi, difficulté à accéder aux outils de recherche d'emploi, difficulté au niveau de la compréhension de la langue et des codes du travail. La prise en compte de l'ensemble de ces freins est nécessaire dans la perspective d'un accompagnement vers un retour à l'emploi. De plus, au regard de la précarisation des ménages (augmentation de bénéficiaires de minimas sociaux et de familles monoparentales) sur la commune de Mantes-la-Ville, les problématiques du transport et des modes de garde sont à prendre particulièrement en compte en matière d'accompagnement et d'accès à l'emploi.

Éléments à retenir dans le cadre du diagnostic social

Le réseau des partenaires est développé et actif sur la commune. Ils constatent que :

- une population rencontrant de plus en plus de difficultés pour le retour à l'emploi
- une précarisation des ménages
- un besoin d'accompagnement important en matière de recherche d'emploi
- un frein au niveau des modes de garde
- des partenaires associatifs mobilisés

Personnes âgées

Le troisième axe prioritaire était de *renforcer les liens intergénérationnels et de prévenir l'isolement des personnes âgées*. En ce sens, 2 actions ont été déclinées dans la thématique « personnes âgées ».

L'action « **développer une communication vers les personnes âgées** » avait des objectifs larges de lutte contre l'isolement des personnes âgées, de maintien du partenariat entre les acteurs locaux et de développement des relations avec les associations. En 2011, un conseil consultatif des séniors a été créé. En 2012, la quinzaine bleue a permis de toucher 550 personnes et l'action colis de Noël a permis de distribuer 1500 colis aux mantevillois.

L'objectif de « **renforcement des liens intergénérationnels** » a pu être atteint à plusieurs occasions sur la commune. Ainsi, des rencontres ont été mises en place tant dans le cadre des déplacements des enfants accueillis dans les centres de vie sociale et dans l'accueil de loisirs sans hébergement dans les maisons de retraite que dans le cadre de la journée de la poésie avec l'association Loisirs et solidarités des retraités ou de la quinzaine bleue. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les ateliers cuisine avec le lycée Camille Claudel n'ont pas eu lieu.

Tout comme dans les autres thématiques, les acteurs locaux se sont réunis afin d'actualiser les données concernant les séniors sur la commune de Mantes-la-Ville.

De manière générale, il est possible de distinguer deux types de public à prendre en considération lorsque l'on parle des séniors : le public autonome (les 60-70 ans) qui peut s'investir dans les différentes actions proposées sur la commune et le public plus dépendant (les 80 ans et plus).

Les partenaires mobilisés autour des personnes âgées :

La Fontaine Médicis est un lieu de vie et de soins. Une majorité de personnes accueillies sont dépendantes et sont stimulées au travers des activités proposées. Cependant, peu de personnes se mobilisent lors des propositions de sorties. Le souhait est donc d'ouvrir la structure et de faire venir des personnes de l'extérieur. Ainsi, des activités avec des Accueils de loisirs sans hébergement, une école, le Lycée Camille Claudel ont d'ores et déjà été organisées.

L'ADMR, service d'aide à domicile permet à plus de 175 personnes de bénéficier d'une assistance quotidienne. La Délégation de service public vient d'être renouvelée.

La coordination gérontologique accueille, évalue, conseille et oriente les personnes âgées et leurs proches dans les différents domaines de la vie courante. Elle coordonne l'intervention des professionnels qui interviennent auprès des personnes âgées. Elle rassemble en un lieu unique les missions d'information, d'orientation, d'évaluation, d'aide et de suivis individualisés. Le repérage des personnes âgées dépendantes est une des missions importante de la Coordination gérontologique.

Éléments à retenir dans le cadre du diagnostic social

Les données générales nous permettent de constater la précarisation de ménages et un vieillissement de la population. Ces indicateurs et les constats issus du terrain, mettent en relief des pistes de développement possibles.

- Difficultés à se déplacer. Confronté à la dépendance et l'isolement, la problématique du transport reste majeure pour ce public. Il est organisé autour de l'axe de la gare et ne permet pas une mobilité simple sur l'ensemble du territoire de Mantes-la-Ville. De plus, les personnes âgées ne se sentent pas toujours en sécurité. La commune a mis en place un transport spécifique qui fonctionne bien (1800 transports en 2012) mais qui n'a pas les moyens suffisants pour répondre à une demande importante.
- Absence de développement des associations.
- La précarisation des ménages. Le point accès aux droits signale la recrudescence du public senior dans le cadre des permanences CRESUS notamment dans des cas de surendettement.
- L'isolement des personnes âgées qui sortent difficilement de leur quartier.
- Les partenaires précisent que parfois cet isolement peut de l'addiction à l'alcool et aux jeux. Problème d'indentification des services (CCAS-CVS, quels services, ou ...)
- Un travail est actuellement mené pour améliorer la communication et la lisibilité des services et des aides pour les personnes âgées. La mise en place de « la variation » et la mise en ligne d'informations sur le site de la commune devrait contribuer à favoriser cette lisibilité.
- Présence faible des hommes sur les activités (encore plus marqué pour les publics issus de l'immigration).
- Les professionnels du secteur d'action sociale et du CCAS remarquent une augmentation des demandes des personnes âgées pour un suivi administratif.
- Les partenaires aussi ont souligné les réserves des seniors à participer aux ateliers santé et la difficulté à développer à outrance de l'intergénérationnel (préparer les enfants à la rencontre du public sénior)
- La mise en place du Conseil Consultatif des séniors a permis de dynamiser les services à proposer aux personnes âgées.

Observation sociale

Le quatrième axe prioritaire était la mise en place d'une observation sociale, permanente et partagée pour adapter les actions aux besoins des habitants et favoriser la complémentarité des acteurs locaux autour d'une même thématique. La création d'un observateur social devait répondre à l'objectif du « **renforcement du partenariat et de soutien aux structures** ». Cette action n'a pas pu se mettre en place sur le CST 2010-2012. Le recrutement d'un apprenti au territoire d'action sociale au niveau du Conseil Général avait été envisagé pour permettre de répondre à l'élaboration d'un outil permettant de partager et d'analyser des données sociales quantitatives et qualitatives afin de mieux connaître les évolutions sociales du territoire. Le travail produit n'a pas permis d'atteindre l'objectif visé.

Forte de cette expérimentation, la commune souhaite également accueillir un apprenti afin de travailler autour de la question de l'observatoire social en reprenant les objectifs fixés à savoir le recueil et l'analyse des données afin d'améliorer la compréhension des besoins sociaux des Mantevillois et doter les acteurs locaux d'un outil d'aide à la décision. La CAMY et le Conseil général ont proposé d'aider la commune à établir les objectifs et la fiche de poste.

TROISIEME PARTIE

Synthèse du diagnostic social partagé

En résumé les données importantes à retenir de ce diagnostic social sont les suivantes :

A l'échelle de la ville...

- Des quartiers bien identifiés et un centre ville très étendu pour une population totale de 19 418 habitants en 2013.
- Trois quartiers « prioritaires » bénéficiant des dispositifs de la politique de la ville : Merisiers Plaisances, Domaine de la Vallée et Brouets-Meuniers.
- Des quartiers en pleine évolution avec des projets de rénovation urbaine et de développement urbain en cours au titre de la politique de la ville.
- Une population encore jeune (30% de moins de 20 ans) mais vieillissante (part des plus de 60 ans qui augmente).
- Une augmentation significative du nombre de familles monoparentales (+16,5% des familles entre 2009 et 2011) à l'échelle de la commune malgré une baisse significative au sein du parc social (-5%) entre 2009 et 2012.
- Une augmentation de la précarité sociale (nombre d'allocataires de minimas sociaux en hausse) et du chômage (14,8% selon les données INSEE) qui s'étend aujourd'hui à toute la ville et notamment sur les quartiers non prioritaires.
- Un cumul de problématiques liées au logement (endettement, sur-occupation, hébergement) et une augmentation des sollicitations d'aides et de conseils au niveau du CCAS et du Secteur d'action sociale.
- Augmentation des personnes touchées par une précarité énergétique

A l'échelle du parc social...

- Un vieillissement de la population qui se poursuit (baisse de l'indice de jeunesse) mais moins marqué que sur le reste de l'agglomération.
- Proportionnellement moins de familles que sur l'agglomération. La part des familles diminue d'ailleurs sur la commune de Mantes-la-Ville (-3% entre 2009 et 2012).
- Proportionnellement moins de ménages pauvres (ressources des occupants du parc social) que sur l'ensemble de l'agglomération (15,9% sur MLV)
- Une reprise du taux d'activité en 2012 et supérieur à celui de l'agglomération malgré un taux de chômage qui progresse significativement (+4%).

Propositions d'axes prioritaires et d'orientations

L'ensemble de ces éléments permettent de déterminer des axes prioritaires d'intervention. Il met également en avant que les problématiques repérées lors du diagnostic social de 2009 restent d'actualité.

5 axes prioritaires ont été définis, à savoir :

- Renforcer le soutien à la parentalité pour permettre une implication plus importante et plus pertinente des parents dans l'action éducative auprès de leurs enfants (petite enfance, enfance, adolescence)
- Consolider une approche transversale, pluridisciplinaire, innovante de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et des plus éloignés de l'emploi
- Prévenir l'isolement des personnes âgées au travers de l'exploitation des ressources de la commune tant humaines que structurelles
- Appréhender et optimiser les réponses aux problématiques constatées liées au logement en mobilisant tous les acteurs et les dispositifs existants
- Evaluer de la pertinence des stratégies d'intervention

En direction des habitants

1°/ Renforcer les dispositifs de soutien à la parentalité, via des activités supports associées aux professionnels de la parentalité

2°/ Renforcer la lisibilité des domaines d'interventions des acteurs locaux autour d'une même thématique (parentalité, médiation...) et ainsi faciliter leur complémentarité

3°/ Pérenniser les passerelles entre des acteurs locaux qui œuvrent dans des domaines différents (social, culture, sport...) et en créer de nouvelles.

4°/ Rendre visibles au public les actions qui existent sur la ville et leur complémentarité

5°/ Renforcer et développer le maillage partenarial au travers des dispositifs d'insertion pour la tranche d'âge des 16-25 ans.

6°/ Pérenniser et renforcer le développement de l'offre en matière d'insertion pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

7°/ Renforcer le partenariat autour de l'endettement et la gestion budgétaire ayant une incidence sur le maintien dans le logement.

9°/ Prendre en compte l'arrivée de nouvelles populations sur Mantes-la-Ville du fait du développement urbain de la commune.

8°/ Favoriser la mobilité des habitants entre les quartiers et notamment pour les seniors dans un contexte de précarité énergétique et de forte dépendance à la voiture.

9°/ Renforcer les liens entre les générations

10°/ Mieux prévenir l'isolement des personnes âgées en lien avec la coordination gériatrique et l'Atelier Santé Ville

11°/ Mettre en place un observatoire social afin de disposer d'indicateurs communs sur les populations concernées

En direction des quartiers

1°/ Poursuivre et renforcer la communication auprès des habitants en matière de petite enfance et de soutien à la parentalité

2°/ Développer des actions de réassurance parentale dans le quartier Merisiers-Plaisances et du Domaine

3°/ Poursuivre le travail partenarial sur les jeunes.

4°/ Accompagner l'évolution sociale, notamment, au niveau des quartiers des Brouets et des Meuniers, du Village.

5°/ Créer et adapter les indicateurs de l'observatoire à la dimension des quartiers